

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail



MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE

**PROJET D'IDENTIFICATION UNIQUE POUR L'INTEGRATION
REGIONALE ET L'INCLUSION EN AFRIQUE DE L'OUEST
(WURI) – COTE D'IVOIRE**

Financement : CREDIT IDA : N° 6239-CI

PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES (PEPP)

Rapport définitif

OCTOBRE 2025

Sommaire

Liste des tableaux et figures	iii
Sigles et acronymes.....	iv
Résumé.....	v
1. Description du projet	1
2. Objectif/Description du PEPP	3
3. Identification et examen des parties prenantes par composante du projet.....	3
3.1 Méthodologie	3
3.2. Parties touchées	3
3.3. Autres parties concernées	4
3.4. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables	6
4. Programme de Mobilisation des Parties Prenantes	8
4.1. Résumé de la participation des parties prenantes à la préparation du projet	8
4.2. Résumé des besoins des parties prenantes du projet et des méthodes, outils et techniques de Mobilisation des Parties Prenantes	10
4.3. Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables.....	13
5. Ressources et responsabilités pour la mise en œuvre des activités d’engagement des parties prenantes	16
5.1. Modalités de mise en œuvre et ressources	16
6. Mécanisme de Gestion des Plaintes	22
6.1. Description du mécanisme de gestion des plaintes	22
7. Suivi et rapports	33
7.1. Résumé de la manière dont se fera le suivi et l’établissement de rapports concernant la mise en œuvre du PEPP.....	33
7.2. Rapports aux groupes de parties prenantes	36
Annexes	35

Liste des tableaux et figures

Tableau 1 : Autres parties concernées du projet WURI Côte d'Ivoire	4
Tableau 2 : Groupes défavorisés ou vulnérables du projet WURI.....	6
Tableau 3 : Synthèse des consultations des groupes vulnérables à la préparation de la mise en oeuvre des activités du projet WURI en 2019.....	8
Tableau 4 : Tableau récapitulatif du PEPP du projet WURI.....	8
Tableau 5 : Mesures de facilitation de la participation et d'accès à l'information des groupes vulnérables du projet	14
Tableau 6 : Modalités de mise en œuvre des activités d'engagement des parties prenantes	17
Tableau 7 : Budget détaillé de la mobilisation des parties prenantes	19
Tableau 8 : Tableau illustratif des étapes du mécanisme de gestion des plaintes de la CNAM ...	23
Tableau 9 : Tableau illustratif des étapes du mécanisme de gestion des plaintes du WURI	27
Tableau 10 : Indicateurs de suivi de la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes	34
Figure 1 : Schéma version 1 du MGP-CNAM	26
Figure 2 : Schéma version 2 du MGP-CNAM	27
Figure 3 : Schéma MGP-WURI	31
Figure 4 : Schéma de gestion des plaintes EAS/HS.....	33

Sigles et acronymes

CES	Cadre Environnemental et Social
EAS/HS	Exploitation et Abus Sexuel/ Harcèlement Sexuel
IDA	Association Internationale de Développement
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
ODP	Objectif de Développement du Projet
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP/BP	Operational Policies and Bank Procedures
OSC	Organisation de la Société Civile
PEPP	Plan d'Engagement des Parties Prenantes
UGP	Unité de Gestion du Projet
VBG	Violences Basées sur le Genre
WURI	West Africa Unique Identification for Regional Integration and Inclusion (WURI) Program

Résumé

Le présent Plan d'Engagement des Parties Prenantes du Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI) – Côte d'Ivoire est un outil opérationnel qui a pour objectif de garantir une participation constructive, efficiente et une forte appropriation du processus de mise en œuvre par les parties prenantes composées des populations bénéficiaires, des partenaires d'exécution, des ministères principaux, des structures spécialisées, des consultants, des organisations de la société civile. Il permet également d'assurer une bonne participation des parties prenantes et contribue à promouvoir un meilleur résultat du projet pour les parties prenantes directes et indirectes, ainsi que toutes autres personnes ou institutions pouvant influencer ou impacter la mise en œuvre des activités du projet. A cet effet, il identifie les Parties Prenantes du Projet et surtout les personnes et groupes vulnérables, décline la stratégie pour la prise en compte de leurs points de vue, identifie le cadre d'analyse des responsabilités des Parties Prenantes identifiées, les ressources nécessaires, les besoins des Parties Prenantes, le mécanisme de gestion des plaintes, la stratégie de communication et de divulgation de l'information pour une mobilisation optimale des Parties Prenantes concernées par le Projet

1. Description du projet

Malgré de bonnes performances économiques depuis la fin de la crise politique de 2011 (alimentée par les inégalités et les thèmes de la nationalité), la Côte d'Ivoire est confrontée à d'importants défis de développement, notamment une faible couverture et un manque de solidité des systèmes d'identification. Le pays a une couverture des identités très faible, avec une absence des enregistrements pour environ 60 % de la population et un pourcentage de seulement 55 % concernant la couverture de l'enregistrement des naissances. Le système national de documents d'identité de la Côte d'Ivoire couvre moins de 64 % de la population âgée de plus de 16 ans (PAD projet WURI, 2018).

Les personnes, notamment les plus vulnérables qui ne disposent pas de documents d'identité reconnus par le gouvernement se voient souvent refuser des droits et un accès aux services publics. En Côte d'Ivoire, les personnes vulnérables comme les enfants travailleurs dans les productions agricoles de cacao, les femmes sous la domination masculine, les réfugiés, les déplacés internes (environ 300 000), les apatrides (environ 700 000), les personnes souffrant de handicaps et les minorités sexuelles (LGBTQ+) sont les plus exposées au manque de documents d'identité (McGovern, 2019).

Les droits sociaux de certaines personnes sont violés, du fait de la peine du gouvernement à authentifier leur identité pour l'accès à des services. Sur le plan socio-économique, l'absence de documents d'identité fragilise une mise en œuvre efficiente des politiques de développement. Ces personnes "invisibles" en Côte d'Ivoire ne parviennent pas à ouvrir un compte bancaire, même si elles en manifestent la volonté. Des résidents du pays peinent à circuler librement à cause des tracasseries routières des forces de sécurité qui contrôlent les justificatifs d'identité. Une situation qui met à mal la dynamique nationale de l'économie et de l'intégration. Sans document d'identité, il est difficile de justifier de son statut pour bénéficier d'un paiement, d'un service ou d'un bien.

Le défaut de documents personnels d'identité impacte l'accès aux services qui nécessitent une preuve d'identité. L'accès aux services en matière de santé et d'instruction est limité, en particulier chez les femmes : 35% d'adultes de plus de 15 ans, dont seulement 12 % de femmes ont un compte bancaire. La croissance de l'apatridie et un grand nombre de migrants complexifient l'accès aux services en exerçant une pression sur les institutions (PAD projet WURI, 2018).

De plus, les données personnelles dans ce système ne sont pas cryptées de manière sécurisée, ce qui est une source de préoccupation, car l'enregistrement au système d'identification est effectué à l'aide de la biométrie (idem, 2018).

Aussi, la problématique de la variation des données biographiques d'une et même personne liée à la faible interopérabilité entre les bases fonctionnelles sectorielles d'identification fragilise la fiabilité et l'univocité des données à caractère personnel.

Le déficit de document d'identité représente un levier d'exclusion socio-économique dans le pays. Il est la source de l'invisibilisation d'une catégorie importante de la population. Cette situation ralentit la dynamique de croissance du pays et est porteuse de germe de conflits qui

menace la stabilité sociale. L'identité est une ressource qui contribue au développement de tout pays. Elle favorise la réduction significative de la pauvreté et permet aux populations de vivre dans un environnement sécurisé.

En Côte d'Ivoire, la problématique de l'identification des populations a conduit le gouvernement à s'inscrire dans la dynamique mondiale de démocratisation de l'accès aux titres d'identité qui permettent aux populations d'être visibles et de participer au développement national.

Fort de ce contexte, la Côte d'Ivoire, avec l'appui financier de la Banque mondiale d'un montant de 54,700,000 euros, a mis en place le Projet d'Intégration Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI¹). Le projet WURI a pour but d'augmenter le nombre de personnes en République de Côte d'Ivoire qui ont une preuve d'identité unique reconnue par le gouvernement qui facilite leur accès aux services. Le projet WURI comprend les composantes suivantes :

- **Renforcement du cadre juridique et institutionnel** : l'objectif de cette composante est de renforcer le cadre juridique et institutionnel des systèmes d'identification de base², notamment en fournissant des procédures d'authentification permettant une reconnaissance mutuelle entre les États membres de la CEDEAO participants au projet WURI, facilitant ainsi l'accès aux services au niveau national et régional ;
- **Enrôlement de masse et mise en place d'un système d'identification numérique robuste et inclusif** : la Composante 2, va soutenir la création du système d'identification digitale, de l'infrastructure et des sous-systèmes connexes, incluant (i) l'interopérabilité entre l'état civil et les systèmes d'identification de base ; (ii) un système d'identification de base pour l'enregistrement massif ; permettant la preuve de l'identité, la déduplication, de générer des UNI, l'authentification des personnes, la gestion des identités ; une activité de reportage et d'analyse des menaces ; (iii) un système d'émission de justificatifs d'identité de base ; (iv) la mise en œuvre d'un plan de gestion sociale ; et (v) un système de règlement des griefs ;
- **Facilitation de l'accès aux services à travers des documents d'identité** : cette composante décrit les modalités opérationnelles et de mise en œuvre, ainsi que les mécanismes d'intégration et d'interopérabilité entre les systèmes réseaux de sécurité sociale et les systèmes d'identification de base, en tant que moyen de faciliter l'accès aux services pour la population.

Le projet WURI concerne toute l'étendue du territoire ivoirien et a pour cible tous les résidents de la Côte d'Ivoire (les nationaux et les non nationaux).

Le projet est préparé conformément à la OP/BP : 4.01 : évaluation environnementale de la Banque mondiale. Cette politique de sauvegarde exige l'élaboration d'un Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) pour une prise en compte des bénéficiaires directs et indirects dans la conception et la mise en œuvre du projet. Toutefois, l'élaboration du PEPP est faite à partir du modèle d'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) adossé la NES n° 10

¹ Dans la suite du document, l'acronyme WURI sera employé.

² Le nouveau concept suite à la mission d'appui de décembre 2024 de la Banque est système d'identification digitale. Dans la suite du document le nouveau concept sera employé.

(Mobilisation des Parties Prenantes et Information) du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale.

2. Objectif/Description du PEPP

L'objectif global du présent Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PMPP) est de définir un programme de mobilisation des parties prenantes, notamment en ce qui concerne la publication des informations et les consultations tout au long du cycle du projet. Le PEPP décrit succinctement la façon dont l'équipe du projet communiquera avec les parties prenantes et inclut un mécanisme par lequel les populations et institutions concernées peuvent exprimer leurs préoccupations, donner leur avis ou déposer des plaintes concernant le projet et toute activité y relative. Le PEPP met spécifiquement l'accent sur les méthodes permettant de mobiliser les groupes considérés comme les plus vulnérables et qui risquent d'être exclus des avantages du projet.

3. Identification et examen des parties prenantes par composante du projet

3.1 Méthodologie

Pour le projet WURI, les parties prenantes suivantes ont été identifiées et analysées par rapport à chaque composante. Ces parties prenantes comprennent les parties touchées (telles que définies à la section 3.2), les autres parties concernées (telles que définies à la section 3.3) et les individus ou groupes défavorisés/vulnérables (tels que définis à la section 3.4).

Les différentes parties prenantes du projet ont été identifiées à l'issue de revue des documents sur le projet WURI et des consultations publiques auprès des structures publiques et privées, des organisations de la société civile et des populations.

3.2. Parties touchées

Les parties touchées concernent tous les résidents de la Côte d'Ivoire et d'autres parties qui pourraient subir les effets directs du projet. Plus précisément, cette catégorie renferme des composantes du projet.

Dans le cadre du projet WURI les parties touchées sont transversales aux trois (03) composantes. Il s'agit des individus et groupes suivants :

- Les travailleurs du projet (les agents de l'UGP, les employés des fournisseurs du projet, les agents terrain contractualisés, les cabinets, etc.) : ils perdront le statut de travailleur pour certains (chômage) et une baisse de rendement pour d'autres, au terme du projet. La sensibilité politique de la question de l'identité en Côte d'Ivoire est un indicateur d'insécurité pour ces personnes.
- Les structures publiques et privées de l'identification biométrique (ONECI, les mairies, SNEDAI passeport, CNAM assurance maladie, Centres de gestion intégrée QUIPUX) : exclusion des avantages potentiels et décrédibilisation des structures d'identification auprès des populations si les impacts du projet communiqués aux populations ne sont pas atteints.
- Les groupes vulnérables (plus détaillé en 3.4) : une accentuation de leur exclusion sociale à l'identité juridiquement reconnue par les fortes barrières traditionnelles, symboliques et culturelles qui existent dans les communautés.

- Les organisations publiques et de la société civile qui défendent les droits des minorités sexuelles : elles peuvent être accusées et négativement ciblées de faire la promotion de la visibilité et de l'inclusion par l'identification d'une catégorie culturellement exclue.

Au-delà des incidences du projet sur ces catégories, elles sont aussi la cible des avantages pendant la mise en œuvre du projet. Les travailleurs du projet acquerront de la sécurité socio-financière. Pour les structures privées et publiques de l'identification, elles bénéficient d'une visibilité de leur domaine de travail auprès des populations. Le projet contribue à l'atteinte de leur objectifs d'efficacité et de sécurité à travers la mise en place de la plateforme d'interopérabilité entre les systèmes. Ce projet est un tremplin d'inclusion des personnes vulnérables dans les domaines de vie sociale, économique et politique. Les mises à l'écart dont auxquelles elles sont assujetties sont réglées par la possession de document d'identification. Les organisations de la société civile défendant les droits des minorités seront plus crédibilisées auprès des populations du fait des contributions apportées à la préservation des droits des vulnérables.

3.3. Autres parties concernées

Les parties prenantes du projet désignent aussi des individus, groupes ou entités qui ne sont pas directement touchés par le projet. Ces acteurs institutionnels sont concernées par le projet du fait de leur intérêt en général pour l'amélioration des conditions socio-économiques des populations, surtout vulnérables et dont la détention d'un document d'identité est un droit à maintenir. Toutes ses structures jouent des rôles stratégiques, politiques et opérationnelles importants dans la réalisation de l'enjeu de visibilité des populations qui n'ont pas d'identité juridique. Elles sont citées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Autres parties concernées du projet WURI Côte d'Ivoire

N°	Catégories	Spécifications	Rôles / intérêts pour le projet
1	Ministères	• Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale ; • Ministère de la Cohésion nationale, de la Solidarité et de la lutte contre la Pauvreté ; • Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ; • Ministère d'Etat, ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ; • Ministère d'Etat, ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration ; • Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur ; • Ministère des Transports ;	• Définir et mettre en œuvre la politique sociale du gouvernement • Sécuriser le territoire par la maîtrise des identité • User de l'identité pour mieux planifier les aides agricoles • Authentifier les identités des agents de l'Etat et lutter contre les fonctionnaires fantômes • Promouvoir une intégration communautaire et

		- Ministère de la Transition numérique et de la Digitalisation ; - Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant ; - Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.	sous-régionale par l'accès aux documents d'identité - Promouvoir les droits des femmes et leurs droits d'exister - Faciliter l'inscription des étudiants et lutter contre les fraudes
2	Instances de gouvernance locale	- Administrations préfectorales et sous-préfectorales ; - Conseils régionaux ; - Districts ; - Mairies.	Mieux opérationnaliser les politiques de développement local du gouvernement
3	Structures publiques et privées	- Office National de la Population (ONP) ; - Agence Nationale de la Statistique ANStat ; - Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) ; - Guichet Unique du Foncier et de l'Habitat ; - Agence Emploi Jeunes ; - Autorité de Régulation des Télécommunication / TCI de Côte d'Ivoire (ARTCI) ; - Commission Nationale des Frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI) ; - Direction d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatrides (DAARA) ; - Conseil National des Droits de l'Homme.	Mobiliser les plateformes d'identification pour authentifier et faciliter l'accès des populations aux services fonctionnels
4	Organismes internationaux	- Haut-Commissariat des Réfugiés (HCR) ; - Organisation International pour les Migrations (OIM) Côte d'Ivoire ; - Projet filets sociaux financé par la Banque mondiale.	S'appuyer sur les fichiers d'identification pour apporter des solutions durables aux personnes dans le besoin dans le pays

5	Autres parties	Société civile (Citoyennes pour la Promotion et Défense des Droits des Enfants, Femmes et Minorités (CPDEFM) ; Confédération des Organisations des Personnes Handicapées de Côte d'Ivoire (COPHCI) ; Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire (CNJCI) ; FONDYGENDER Côte d'Ivoire ; Réseau Africain de Lutte contre l'Immigration Clandestine (REALIC).	Plaider pour le respect des droits à l'identification des populations et leur accès aux services
---	----------------	---	--

3.4. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables

Les recherches documentaires sur l'identification et les consultations des parties prenantes ont permis d'identifier les groupes défavorisés ou vulnérables du projet WURI Côte d'Ivoire et les obstacles qu'ils pourraient rencontrer pour accéder à l'information ou à d'autres avantages du projet. Le tableau ci-dessous fait la synthèse des groupes identifiés et les facteurs de blocage pour accéder à l'information et aux avantages du projet.

Tableau 2 : Groupes défavorisés ou vulnérables du projet WURI

N°	Groupes vulnérables identifiés	Typologies d'obstacles à l'information et avantages du projet
1	Les personnes vivant avec un handicap (<i>sensoriel, moteur et mental</i>)	- Inaccessibilité des lieux d'identification ; - Equipements d'identification non adaptés ; - Non planification de programmes spéciaux destinés à la cible ; - Déficit de sensibilisation et de communication ; - Craintes de la stigmatisation / discrimination qui induisent la décision personnelle ou familiale de ne pas se rendre visible ; - Coûts financiers indirects.
2	Les minorités sociales (sexuelles, ethnoculturelles, religieuses, politiques, etc.)	- Craintes de la stigmatisation / discrimination / représailles qui induisent la décision personnelle ou familiale de ne pas se rendre visible ; - Non planification de programmes spéciaux destinés à la cible. - Déficit de sensibilisation et communication ;
3	Les femmes et les veuves	- Barrières socio-culturelles / discrimination ; - Non planification de programmes spéciaux destinés à la cible. - Déficit de sensibilisation et communication ; - Domination masculine ; - Coûts financiers directs et indirects ; - Craintes d'abus sexuels.

4	Les jeunes	• Déficit de sensibilisation et communication sur les avantages/intérêt de l'opération pour les jeunes ; • Inaccessibilité des sites d'identification ; • Coûts financiers directs et indirects.
5	Les personnes du troisième âge	• Inaccessibilité des sites d'identification ; • Coûts financiers directs et indirects ; • Stigmatisation / discrimination ; • Pas de programme spécial destiné à la cible ; • Déficit de sensibilisation et de communication.
6	Les enfants / les enfants travailleurs	• Autorisation parentale ou tutélaire non accordée ; • Déficit de sensibilisation et de communication ; • Coûts financiers directs et indirects ; • Pas de programme spécial destiné à la cible ; • Crainte de représailles
7	Les personnes en zone rurale éloignée	• Inaccessibilité des sites d'identification ; • Non planification d'opération spéciale ; • Coûts financiers directs et indirects ; • Déficit de sensibilisation et de communication (programme, avantages) ; • Pesanteurs socio-culturelles
8	Les personnes en situation de précarité économique	• Coûts financiers directs et indirects ; • Déficit de sensibilisation et de communication sur les avantages de l'opération ; • Stigmatisation ; • Pas de programme spécial destiné à la cible ; • Inaccessibilité des sites d'identification.
9	Les orphelins	• Coûts financiers directs et indirects ; • Déficit de sensibilisation et de communication sur les avantages de l'opération ; • Stigmatisation ; • Pas de programme spécial destiné à la cible ; • Difficultés d'établissement/d'authentification de la filiation ;
10	Les déplacés internes, les réfugiés et les apatrides	• Stigmatisation ; • Déficit de sensibilisation et de communication sur l'opération et ses avantages ; • Coûts financiers directs et indirects ; • Représailles ; • Difficultés d'établissement/d'authentification de la filiation • Non planification de programme spécial destiné à la cible

Les groupes vulnérables identifiés du projet seront consultés par des moyens spécifiques, le cas échéant. Les sections suivantes décrivent les méthodes qui seront employées pour la mobilisation des parties prenantes dans le cadre du projet.

4. Programme de Mobilisation des Parties Prenantes

4.1. Résumé de la participation des parties prenantes à la préparation du projet

En 2019, juste après l’approbation du projet WURI en 2018, des rencontres des parties prenantes ont été réalisées à l’effet de mieux préparer la mise en œuvre des activités du projet (Evaluation sociale, 2019). Ces rencontres ont concernées les acteurs vulnérables ci-dessous :

Tableau 3 : Synthèse des consultations des groupes vulnérables à la préparation de la mise en œuvre des activités du projet WURI en 2019

N°	Typologie des vulnérables	Risques liés à l’identification	Recommandation
1	Personnes en situation d’handicap (physique/ Psychique/visuel)	Marginalisation et stigmatisation - frustration des handicapés (moquerie, photo inexploité) - difficultés de déplacement - risque d’accident et d’agression - inaccessibilité des sites d’enrôlement - inadaptation du dispositif de l’identification au type d’handicap (signature sur la tablette, prise des empreintes digitales ou de photo)	mettre en place des unités mobiles - impliquer les personnes en situation d’handicap dans les campagnes de sensibilisation - faire la communication audio pour les aveugles
2	Personnes atteintes d’albinisme	déni des droits fondamentaux des albinos - stigmatisation et rejet des albinos - risque sécuritaire (repérage, enlèvement) - risque d’exposition au soleil - centre d’enrôlement ouvert et ne disposant d’abri - longues files d’attente - réticence des albinos et des parents à s’enrôler - climat de peur de fréquentation des espaces publics	Faire l’identification dans des endroits clos et prévoir des abris - impliquer les associations et ONG dans la sensibilisation - assurer la sécurité des personnes atteinte d’albinisme
3	Personnes malentendantes	difficulté de communication - Manque d’interprètes dans les centres d’enrôlement	communiquer par des signes, écrit, SMS, images - Mettre des interprètes dans les équipes- impliquer les associations dans les campagnes de sensibilisation
4	Les bègues	honte de la prise de parole en public - manque de temps accordé au bègue pour s’exprimer - réticence des bègues à paraître en public - couper la parole au bègue (phobie sociale)	accorder le temps au bègue - éviter de compléter les phrases - communiquer par écrit
5	Personnes très pauvres	Condition socioéconomique (faiblesse des revenus, pauvreté, etc.) - Manque d’information et communication - méconnaissance des avantages liés à l’obtention du numéro unique - paiement de frais de transport pour se rendre au centre d’enrôlement - réticence à renoncer à leur activité économique pour s’enrôler - Paiement de la carte de l’identification unique - périodes de l’identification (les jours et les heures retenues)	gratuité de l’opération - rapprocher les centres de collecte près des populations - informer et sensibiliser des populations en mettant l’accent sur les avantages du projet - non exigence de documents administration à l’inscription - impliquer les populations dans la définition des périodes de l’identification
6	Jeunes	éloignement des centres d’enregistrement - manque de communication autour du processus	Communiquer sur les avantages de l’identification unique - impliquer les

		d'identification unique - perte de temps - traçabilité de la mobilité de la population, en occurrence les jeunes - réticence des jeunes à s'enrôler - temps à enrôler un demandeur - privilégier ses activités à l'identification - panne technique du matériel d'enrôlement - divulgation des données personnes	autorités administratives et politiques - Impliquer les associations de jeunes - utiliser les réseaux sociaux, les SMS - Communication à la télé/RADIO en langue locale - sensibilisation porte-à porte
7	Femmes	Manque d'information - perception insuffisante/faibles des avantages de l'acquisition du numéro unique - manque de temps à cause leur activité/tâches ménagères (commerce, travaux champêtres, etc.) - perte de temps- réticence à renoncer à leur activité - éloignement du centre d'enrôlement - difficulté de déplacement des femmes âgées et handicapées - périodes de l'identification	impliquer les leaders politiques, communautaires, religieux et associatifs - impliquer le Préfet/sous préfet - organiser des séances d'information lors des manifestations des femmes (mariages, baptêmes, réunions associatives)
8	Personnes très éloignées et difficilement accessibles	éloignement des centres d'identification - localités inaccessibles - manque de structure d'accueil (logement décent, eau potable, électricité, etc.) des agents de l'identification unique - manque communication et campagnes de sensibilisation - perception insuffisante des avantages liés à l'acquisition du numéro unique - déroulement de l'identification pendant la saison de pluie correspondant aux travaux champêtres,	Mettre en place des stratégies mobiles - Organiser des campagnes de sensibilisation dans les zones reculées - Impliquer les populations des zones reculées dans le projet - appui financier aux chefs de villages à accueillir les agents d'identifiassions
9	Personnes apatrides	Manque d'information - méconnaissance des avantages liés à l'obtention du numéro unique	organiser des campagnes de communication - gratuité de l'inscription - non exigence de documents administratifs à l'inscription
10	Personnes réfugiées/déplacées	éloignement des centres d'enrôlement - perception insuffisante des avantages liés à l'identification unique - Difficultés d'accès à l'emploi et aux moyens de subsistance des rapatriés/retournés - difficultés d'accès à leur terre - réticence des réfugiés à s'inscription à cause de leur logique à l'émigration aux Etats-Unis ou au Canada	campagnes de communication - gratuité de l'opération d'identification - organiser l'opération après les élections 2020
11	LGBT	éloignement des sites d'enrôlement - dévoilement de son identité - réticence des personnes LGBT	campagnes de communication - rapprocher les centres d'enregistrement près du siège des LGBT - assurer la sécurité des personnes sur les centres d'enregistrement - impliquer les associatifs et ONG de défense des droits LGBT dans le projet
12	Eleveurs/nomades ou les semi-nomades	mobilité des nomades peuls - non sédentarisation des éleveurs vivant en brousse - manque d'information - périodes d'identification non adaptées aux heures libres des nomades peuls - périodes d'identification non adaptées aux heures libres des nomades - perte de journée de travail - réticence des nomades peuls à renoncer à leur activité	stratégie mobile - campagne de communication - tenir compte du calendrier pastoral - opération d'identification gratuite - non exigence de documents administratifs à l'inscription - impliquer le chef de village,
13	Personnes analphabètes	la communication (sources d'information, faible diffusion, compréhension message, etc.) - faibles campagnes d'information et de sensibilisation - mauvaise communication - manque d'interprètes dans les équipes d'identification - périodes de l'identification (périodes de non disponibilité : saisons	campagnes de communication en langue locale - gratuit é de l'inscription - organiser l'opération d'identification après les élections de 2020

		des pluies correspondant aux travaux champêtres) - réticence des populations à renoncer à leur activité économique - perte de temps à s'inscrire - perte de confiance envers l'Etat - identification perçue comme un moyen de collecter l'impôt auprès de la population	
--	--	---	--

Source : Rapport Evaluation sociale WURI en 2019

4.2. Résumé des besoins des parties prenantes du projet et des méthodes, outils et techniques de Mobilisation des Parties Prenantes

Le PEPP ci-dessous décrit le processus et les méthodes de mobilisation, y compris l'enchaînement des actions à mener, les sujets de consultation et les parties prenantes ciblées. La Banque mondiale et l'Emprunteur ne tolèrent pas les représailles et les mesures de rétorsion à l'encontre des parties prenantes aux projets qui partagent leurs points de vue sur les projets financés par l'institution.

Le Projet WURI clôture dans moins de 11 mois (Juin 2026). L'étape de préparation du projet est finalisée. Par conséquent, le plan d'engagement des parties prenantes porte essentiellement sur la phase de mise en œuvre du projet.

Tableau 4 : Tableau récapitulatif du PEPP du projet WURI

Étape du projet	Parties prenantes visées	Objet de la consultation/du message	Méthode utilisée	Responsabilité	Etat des activités	Fréquence/dates
Mise en œuvre	Personnes vulnérables citées dans le tableau 2 (les personnes vivant avec un handicap (<i>sensoriel, moteur et mental</i>), les minorités sociales (<i>sexuelles, ethnoculturelles, religieuses, politiques, etc.</i>), les femmes et les veuves, les jeunes, les personnes du troisième âge, les enfants / les enfants travailleurs, les ruraux, les personnes en situation de précarité économique, les orphelins, les déplacés internes, les réfugiés et les apatrides)	- Présenter le projet WURI (objectifs, cible, durée, Unité de gestion, institution de tutelle, les activités déjà réalisées, les activités à venir, les modes de communication sur le projet, le mécanisme de gestion des plaintes, etc.) ; - Faire le diagnostic du rapport aux documents d'identification - Recueillir les avis (perceptions sur la présentation faite), préoccupation et attentes sur le projet ; - Sensibiliser sur l'intérêt de s'engager dans le projet ; - Déterminer les moyens de consultation ; - Définir les canaux de consultation et de communication sur le projet ; - Définir la fréquence de consultation	- Entretien de groupe ; - Entretien individuel approfondi ; - Administration de questionnaire ; - Consultation communautaire ; - Groupes de discussion / animation ; - Atelier de renforcement des capacités	UGP WURI	Réalisée partiellement	Trimestriellement

Étape du projet	Parties prenantes visées	Objet de la consultation/du message	Méthode utilisée	Responsabilité	Etat des activités	Fréquence/dates
	Structures gouvernementales : - Ministère de l'emploi et de la protection sociale (<i>Direction des actions sociales (DAS) et Direction de la Promotion des Personnes Handicapés (DPPH)</i>) - Ministère de la Cohésion nationale, de la Solidarité et de la lutte contre la Pauvreté (<i>Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS) et Direction Générale de la Lutte contre la Pauvreté</i>) - Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur (<i>Direction Générale des Politiques d'Intégration (DGPI)</i>) - Ministère des Transports (<i>Direction Générale des Transports Terrestre et de Circulation (DGTT) / Direction de la circulation terrestre et de la sécurité routière (la Sous-direction des Examens du Permis de Conduire)</i>). - Ministère de la Transition numérique et de la Digitalisation (<i>Direction Générale chargée de la Transformation Numérique et de la Digitalisation (La Direction du Développement des Infrastructures Numériques et des Postes / Sous-direction de l'intelligence et de l'économie numérique)</i>) - Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (<i>Programme National de Lutte contre les Violences Basée sur le Genre, Cellule de Lutte contre la Traite,</i>	- Présenter le projet WURI (objectifs, cible, durée, Unité de gestion, institution de tutelle, les activités déjà réalisées, les activités à venir, les modes de communication sur le projet, le mécanisme de gestion des plaintes, etc.) ; - Faire le diagnostic du rapport aux documents d'identification - Recueillir leurs avis sur la digitalisation de l'économie - Recueillir les avis (perceptions), préoccupation et attentes sur le projet ; - Sensibiliser sur l'intérêt de s'engager dans le projet ; - Recueillir des informations les groupes vulnérables ; - Déterminer les moyens de consultation ;	- Entretien individuel approfondi ; - Administration de questionnaire ; - Ateliers de renforcement des capacités	UGP WURI	<i>Non réalisée</i>	<i>Trimestriellement</i>

Étape du projet	Parties prenantes visées	Objet de la consultation/du message	Méthode utilisée	Responsabilité	Etat des activités	Fréquence/dates
	<i>l'exploitation et le Travail des Enfants et Programme National de Prise en Charge des Orphelins et Enfants rendus vulnérables du fait du VIH/SIDA)</i> - Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) - Guichet Unique du Foncier et de l'Habitat - Commission Nationale des Frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI) - Conseil National des Droits de l'Homme	- Définir les canaux de consultation et de communication sur le projet ; - Définir la fréquence de consultation				
	Société civile : - Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire (CNJCI) - Réseau Ivoirien pour la Défense des Droits de l'Enfant et de la Femme ou Citoyennes pour la Promotion et Défense des Droits des Enfants, Femmes et Minorités (CPDEFM) - Confédération des Organisations des Personnes Handicapées de Côte d'Ivoire (COPHCI) ou Fédération des Associations pour la promotion Sociale des Handicapés de COTE D'IVOIRE - FONDYGENDER CIV - Réseau Africain de Lutte Contre l'Immigration Clandestine (REALIC)	- Présenter le projet WURI (objectifs, cible, durée, Unité de gestion, institution de tutelle, les activités déjà réalisées, les activités à venir, les modes de communication sur le projet, le mécanisme de gestion des plaintes, etc.) ; - Faire le diagnostic du rapport aux documents d'identification - Recueillir les avis (perceptions sur la présentation faite), préoccupation et attentes sur le projet ;	- Entretien de groupe ; - Entretien individuel approfondi ; - Administration de questionnaire ; - Consultation communautaire ; - Groupes de discussion / animation ; - Ateliers de renforcement des capacités	UGP WURI	<i>Non réalisée</i>	<i>Trimestriellement</i>

Étape du projet	Parties prenantes visées	Objet de la consultation/du message	Méthode utilisée	Responsabilité	Etat des activités	Fréquence/dates
		- Sensibiliser sur l'intérêt de s'engager dans le projet ; - Recueillir des informations les groupes vulnérables ; - Déterminer les moyens de consultation ; - Définir les canaux de consultation et de communication sur le projet ; - Définir la fréquence de consultation				
	Organismes internationaux : - Haut-Commissariat des Réfugiés (HCR) - Organisation International de la Migration (OIM) Côte d'Ivoire - Projet filets sociaux financé par la Banque mondiale	- Présenter le projet, le mécanisme de gestion des plaintes, etc.) ; - Faire le diagnostic du rapport aux documents d'identification - Recueillir les avis (perceptions sur la présentation faite), préoccupation et attentes sur le projet ; - Sensibiliser sur l'intérêt de s'engager dans le projet ; - Recueillir des informations les groupes vulnérables ;	- Entretien individuel approfondi ; - Administration de questionnaire ; - Ateliers de renforcement des capacités	UGP WURI	<i>Non réalisée</i>	<i>Trimestriellement</i>

Étape du projet	Parties prenantes visées	Objet de la consultation/du message	Méthode utilisée	Responsabilité	Etat des activités	Fréquence/dates
		- Déterminer les moyens de consultation ; - Définir les canaux de consultation et de communication sur le projet ; - Définir la fréquence de consultation				
	Structures spécialisées dans l'identification : - SNEDAI-passeport - Office National de l'Etat Civil et de l'Identification (ONECI) - Autorité de Régulation des Télécommunication / TCI de Côte d'Ivoire (ARTCI)	- Présenter le projet ; - Faire le diagnostic de l'état de l'identification Côte d'Ivoire ; - Définir les modalités de leurs collaborations avec le projet ; - Présenter l'état d'avancement du projet ; - Définir les modalités d'interopérabilité entre les bases de données biométriques en Côte d'Ivoire ; - Définir la fréquence de consultation	- Entretien individuel approfondi ; - Administration de questionnaire ; - Atelier de renforcement des capacités	UGP WURI	<i>Réalisée partiellement</i>	<i>Trimestriellement</i>

4.3. Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables

Le projet sollicitera les points de vue des personnes vivant avec un handicap (sensoriel, moteur et mental), des minorités sociales (sexuelles, ethnoculturelles, religieuses, politiques, etc.), des femmes, des veuves, des jeunes, des personnes du troisième âge, des enfants / des enfants travailleurs, des ruraux, des personnes en situation de précarité économique, des orphelins, des déplacés internes, des réfugiés et des apatrides, qui sont les groupes vulnérables identifiés du projet suivant les méthodes suivantes :

- Entretien de groupe ;
- Entretien individuel approfondi anonymisé le cas échéant ;
- Administration de questionnaire ;
- Animations séparées ;
- Adaptation des supports de communication aux vulnérabilités : exemple des informations en braille pour les personnes aveugles ;
- Consultation communautaire ;
- Groupes de discussion / animation ;
- Atelier de renforcement des capacités ;
- Programme radios ;
- Informations transmises par les crieurs publics ;
- Affiches dans les milieux de vie des personnes vulnérables ;
- Distribution de brochures d'information sur le projet et ses activités ;
- Animation d'échanges sur les médias sociaux.

Dans le cadre de la convention entre le projet WURI et la CNAM pour l'appui technique et financier à l'enrôlement de masse CMU, des missions de supervision des activités ont permis de rencontrer des catégories de groupes vulnérables vivant en milieu rural. Cette initiative qui s'est déroulée en mars 2025 a permis de recueillir leurs préoccupations et avis dans l'intérêt de faire des recommandations qui participent à la réussite d'une opération inclusive d'enrôlement à la CMU. Aussi, une mission terrain en avril 2025 avec la Banque mondiale, la CNAM et le WURI a permis de rencontrer les populations du village de Guessigié pour interagir sur les relations qu'elles entretiennent avec les opérations d'identification en général et la CMU en particulier. Elle a été un cadre de proximité et d'opportunité pour ces groupes ruraux d'exprimer leurs besoins et proposer des solutions pour surmonter les défis rencontrés dans leur village en matière d'identification à la CMU.

Les mesures suivantes dans le tableau ci-dessous seront prises pour éliminer les obstacles à la pleine participation et à l'accès à l'information des groupes vulnérables :

Tableau 5 : Mesures de facilitation de la participation et d'accès à l'information des groupes vulnérables du projet

N°	Groupes vulnérables	Mesures de facilitation à la participation du projet et à l'accès à l'information
1	Les personnes vivant avec un handicap (sensoriel, moteur et mental)	• Impliquer dans les groupes de consultation • Accorder des rôles de leadership lors des activités de consultation • Adapter les cadres de rencontre aux spécificités physiques • Diffuser les informations via des supports adaptés aux handicaps • Prendre en charge les coûts financiers de déplacement pour participer aux activités • Garantir la sécurité • Inclure les organisations de défense des droits des personnes avec des handicaps
2	Les minorités sociales (sexuelles, ethnoculturelles, religieuses, politiques, etc.)	• Impliquer dans les groupes de consultation • Accorder des postes de leadership lors des activités de consultation • Choisir des cadres de rencontre qui rassurent et sécurisent contre la discrimination et la stigmatisation • Diffuser les informations via des supports adaptés et sécurisés • Garantir la sécurité • Inclure les organisations de défense des droits des minorités sociales
3	Les femmes et les veuves	• Inclure les femmes dans les Comités locaux de mobilisation des populations • Responsabiliser les femmes dans les Comités locaux • Organiser des consultations des femmes qui tiennent compte de leurs disponibilités et conditions sociales et physiques • Assurer les coûts de transport pour des rencontres hors des lieux d'habitation • Assurer la sécurité lors des déplacements pour participer aux rencontres • Organiser des consultations exclusivement pour les femmes pour faciliter la prise de parole et une participation libre • Inclure les organisations féminines dans les opérations de consultations • Communiquer les informations via des canaux et supports appropriés
4	Les jeunes	• Impliquer dans les groupes de consultation • Accorder des rôles de leadership lors des activités de consultation • Choisir des cadres d'échange appropriés

		• Organiser des groupes d'échange exclusifs aux jeunes • Diffuser les informations via des supports adaptés • Prendre en charge les coûts financiers de déplacement pour participer aux activités • Inclure les organisations de défense des droits des jeunes • Promouvoir l'usage des supports technologiques de communication qu'utilisent les jeunes
5	Les personnes du troisième âge	• Impliquer dans les groupes de consultation • Accorder des rôles de leadership lors des activités de consultation • Choisir des cadres d'échange appropriés • Organiser des groupes d'échange exclusifs aux personnes du troisième âge • Diffuser les informations via des supports adaptés • Prendre en charge les coûts financiers de déplacement pour participer aux activités • Inclure les organisations de défense des droits des personnes du troisième âge • Tenir compte de leurs conditions physiques
6	Les enfants / les enfants travailleurs / orphelins	• Impliquer dans les groupes de consultation • Avoir l'autorisation des parents / tuteurs et sensibiliser les plus réticents • Choisir des cadres d'échange appropriés • Organiser des groupes d'échange exclusifs aux enfants • Diffuser les informations via des supports adaptés • Avoir l'autorisation des parents / tuteurs pour les déplacements des enfants • Prendre en charge les coûts financiers de déplacement pour participer aux activités • Inclure les organisations de défense des droits des enfants
7	Les personnes en zone rurale éloignée	• Impliquer dans les groupes de consultation • Accorder des rôles de leadership lors des activités de consultation • Choisir des cadres d'échange appropriés • Organiser des groupes d'échange exclusifs aux acteurs ruraux • Diffuser les informations via des supports adaptés en tenant compte du niveau de lettrisme et des protocoles culturels • Prendre en charge les coûts financiers de déplacement pour participer aux activités • Inclure les organisations de défense des droits du monde rural • Tenir compte des calendriers d'activités agricoles ou autres types d'activités liées au monde rural

8	Les personnes en situation de précarité économique	• Impliquer dans les groupes de consultation • Accorder des rôles de leadership lors des activités de consultation • Choisir des cadres d'échange appropriés • Diffuser les informations via des supports adaptés et accessibles • Prendre en charge les coûts financiers de déplacement pour participer aux activités • Inclure les organisations de défense des droits des pauvres.
9	Les déplacés internes, les réfugiés et les apatrides	• Impliquer dans les groupes de consultation • Accorder des rôles de leadership lors des activités de consultation • Choisir des cadres d'échanges appropriés et faciles d'accès • Diffuser les informations via des supports adaptés et accessibles • Prendre en charge les coûts financiers de déplacement pour participer aux activités • Inclure les organisations de défense des droits de ces personnes

5. Ressources et responsabilités pour la mise en œuvre des activités d'engagement des parties prenantes

5.1. Modalités de mise en œuvre et ressources

Le service Sauvegarde sociale de l'UGP WURI sera chargé des activités d'engagement des Parties Prenantes en collaboration avec ses partenaires d'exécution de certaines phases du projet. Les entités chargées de mener à bien les activités d'engagement des Parties Prenantes sont la Sauvegarde sociale, la Communication, la Logistique et les Moyens généraux, la Gestion financière et le Suivi-évaluation. Ces entités de l'UGP travailleront en étroitesse avec leurs interlocuteurs de la CNAM dans la phase de l'opération d'enrôlement de masse à la carte CMU qui bénéficie de l'appui technique et financier du WURI. La responsabilité globale de la mise en œuvre du PEPP incombe au Coordonnateur de l'Unité de Gestion du Projet WURI.

Spécifiquement à la CNAM, elle joue est chargée relativement à sa collaboration avec le WURI, de mener les activités de sensibilisation et d'information des populations sur l'enrôlement de masse CMU. Elle joue principalement le rôle opérationnel de la communication. La production des visuels, les éléments de langage de communication avec les populations, les messages de diffusion sur les radios de proximité et les relais communautaires sont de la responsabilité de la CNAM. Le WURI apporte un appui et fait des recommandations à la CNAM pour atteindre les objectifs. Concernant la gestion des plaintes, la CNAM met en œuvre son mécanisme de gestion des plaintes en prenant en compte les observations de mise à jour du projet. Concrètement, tous les canaux de gestion des plaintes sont gérés par la CNAM. Elle s'occupe de tout le processus de prise en charge des plaintes dans le cadre de l'enrôlement de masse à la CMU.

Les modalités de mise en œuvre des activités d'engagement des parties prenantes au titre du projet sont les suivantes :

Tableau 6 : Modalités de mise en œuvre des activités d'engagement des parties prenantes

Activités	Responsabilités
Communication ✓ Élaboration du plan de communication sociale ; ✓ Conception des supports de communication ; ✓ Mise en œuvre du plan de communication et distribution de supports ✓ Mise en place de canaux de gestion de plaintes (physique et digital) ; ✓ Mise en place d'une plateforme (site Web interactif, page Facebook, LinkedIn, page X, groupe WhatsApp) pour le partage d'information sur le projet ; ✓ Tenue de séances (radios, télévisions et presses écrites) de sensibilisation et communication des parties prenantes sur les impacts et effets sociaux, les questions de VBG et sur le MGP ; ✓ Tenue de séance d'information sur le projet WURI.	- Coordonnateur de l'UGP WURI ; - Spécialiste en Communication de l'UGP WURI ; - Spécialiste en Sauvegarde Sociale de l'UGP WURI ; - Directeur technique.
Renforcement des capacités ✓ Ateliers de partage du PEPP avec les représentants des parties prenantes ; ✓ Formation des parties prenantes sur les documents d'identification en Côte d'Ivoire ; ✓ Formation des entités de mise en œuvre des procédures de gestion des plaintes ;	- Coordonnateur de l'UGP WURI ; - Spécialiste en Communication de l'UGP WURI ; - Spécialiste en Sauvegarde Sociale de l'UGP WURI.
Mécanisme de gestion des plaintes ✓ Conception des outils de gestion des plaintes ; ✓ Vulgarisation du dispositif de gestion des plaintes ; ✓ Enregistrement et traitement des plaintes ; ✓ Edition et publication de brochures /affiches / Dépliants sur le MGP ; ✓ Préparation d'un Plan de réponse pour la prévention, l'atténuation des risques et la prise en charge des VBG, l'Exploitation, les Abus Sexuels et le harcèlement Sexuel (VBG/EAS/HS).	- Coordonnateur de l'UGP WURI ; - Spécialiste en Communication de l'UGP WURI ; - Spécialiste en Sauvegarde Sociale de l'UGP WURI.
Suivi-évaluation	- Coordonnateur de l'UGP WURI ;

✓ Définition des indicateurs de mise en œuvre et d'impacts des activités de mobilisation des parties prenantes (gestion des plaintes, communication, renforcement des capacités) ; ✓ Suivi de la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes ; ✓ Examen des résultats des activités de mobilisation des parties prenantes réalisées ; ✓ Proposition de recommandation pour l'actualisation des activités de mobilisation des parties prenantes.	- Spécialiste en Suivi-évaluation du projet WURI ; - Spécialiste en Sauvegarde Sociale de l'UGP WURI.
Rapportage ✓ Production et publication de rapports trimestriels de mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes (nombre de plaintes enregistrées, nombres de plaintes traitées, nombre de personnes sensibilisées sur les dispositifs de gestion des plaintes et les situations de EAS/HS, nombre de personnes formées sur les questions de vulnérabilité). ✓ Reportages périodiques sur l'état d'avancement des activités d' enrôlement de masse à la CMU de manière spécifique et sur le projet en général ;	- Coordonnateur de l'UGP WURI ; - Spécialiste en Suivi-évaluation du projet WURI ; - Spécialiste en Sauvegarde Sociale de l'UGP WURI

Les activités de mobilisation des parties prenantes seront enregistrées ou consignées dans un plan d'action budgétisé.

Le budget prévisionnel pour la préparation et la mise en œuvre du PEPP était initialement de 1 450 000 USD soit **901 900 000 F CFA**³. Mais au regard de la structuration dans la mise en œuvre du projet et de la durée de 15 mois restante avant sa clôture, le budget prévisionnel de la mobilisation des parties prenante est estimé **1 037 800 000 F CFA**. La ventilation dudit budget est dans le tableau ci-dessous.

³ Ce montant inscrit dans le PAD est la ligne budgétaire de la communication et engagement citoyen.

Tableau 7 : Budget détaillé de la mobilisation des parties prenantes

Catégorie budgétaire	Quantité	Coûts unitaires en F CFA	Périodes/années	Coût total en F CFA	Observations
1- Diffusion du PEPP					
Atelier de présentation des conclusions du PEPP aux parties prenantes	1	3 000 000	Mai 2025	3 000 000	
Sous-total 1				3 000 000	
2- Campagnes de communication sur le projet WURI					
Recrutement d'une agence de communication pour l'élaboration de la stratégie de communication du Projet WURI	1	60 000 000	Avril 2025	60 000 000	réalisée
Activités de communication institutionnelle	-	-	Avril à Déc 2025	10 000 0000	Montant inscrit dans le PTBA 2025
Communication sur la plateforme d'identification numérique et la distribution de justificatifs d'identification (Elaboration d'un plan de communication, conception d'affiches et dépliants de communication, activités de sensibilisation (campagne de masse, ateliers, campagne télé, radios, presse écrites, Web, etc.)	-	-	Juin à Déc 2025	200 000 000	Montant inscrit dans le PTBA 2025
Sous-total 2				260 000 000	
3- Campagnes de communication d'appui à la CNAM					
Production de support de communication	1	25 000 000	Janv. et fév. 2025	25 000 000	Réalisée
Campagne télé (RTI, Life TV et NCI)	1	105 000 000	Mars à Août 2025	105 000 000	
Campagne radio (Radio CI, Fréquence 2, Nostalgie, Albayane et radio espoir)	1	125 000 000	Mars à Août 2025	125 000 000	
Campagne radios locales	1	37 200 000	Mars à Août 2025	37 200 000	
Insertions publicitaires presse écrite : Fraternité Matin, Soir Info, L'Inter, Le Patriote, Notre Voie et Le Temps	1	38 000 000	Mars à Août 2025	38 000 000	

Catégorie budgétaire	Quantité	Coûts unitaires en F CFA	Périodes/années	Coût total en F CFA	Observations
Insertions publicitaires sur les Web TV: 7Info, Business 24, L'Infodrome, Abidjan.net	1	38 000 000	Mars à Août 2025	38 000 000	
Production de gadgets (casquettes, tee-shirts, polos)	1	76 000 000	Fév. à Mars 2025	76 000 000	Activité en cours
Conception et production des messages et publicités	1	30 000 000	Fév. 2025	30 000 000	Activité en cours
Conception et production d'affiches	1	30 000 000	Fév. 2025	30 000 000	Activité en cours
Sous-total 3				504 200 000	
4. Formations					
Missions pour consultations publiques, animations communautaires et discussions avec des groupes cibles locaux et vulnérables sur le système d'identification (rapport à l'identité, structure de l'identification et regards croisés sur les avantages sociaux du projet)	2	6 000 000	A partir de juin 2025	13 000 000	
Missions de supervision du fonctionnement des comités locaux sous-préfectoraux de l'enrôlement de masse à la CMU	10	5 000 000	A partir de Mars 2025	50 000 000	en cours
Formation des parties prenantes (secrétaires COLOC CNAM, travailleurs du projet, agents enrôleurs CNAM) sur les VBG (EAS/HS)	3	5 000 000	A partir de d'Avril 2025	15 000 000	
Sous-total 4				78000000	
5. Enquêtes auprès des bénéficiaires					
Etude ethnographique / ethno-méthodologique sur le rapport à l'identité dans les habitudes et usages des services sociaux par les personnes vulnérables afin d'enrichir la stratégie	1	7 000 000	Avril à juillet 2025	7 000 000	
Enquête de redynamisation des Comités locaux sous-	1	49 000 000	Avril 2025	49 000 000	

Catégorie budgétaire	Quantité	Coûts unitaires en F CFA	Périodes/années	Coût total en F CFA	Observations
préfectoraux d'enrôlement de masse à la CMU					
Sous-total 5				56 000 000	
6. Mécanisme de gestion des plaintes					
Mise à jour de la plateforme de gestion des plaintes de la CNAM	1	63 000 000	A partir d'Avril 2025	63 000 000	Réalisée
Formation des membres des COLOCS-CMU sur la plateforme digitale de gestion des plaintes de la CNAM	1	5000000	A partir de Mars 2025	5 000 000	
Formation des membres des COLOCS-CMU sur les incidents EAS/HS	1	20000000	A partir d'Avril 2025	20000000	
Création d'un numéro vert d'appel	1	10 000 000	A partir de Sept 2025	10 000 000	
Vulgarisation des canaux de plaintes de la CMU auprès des parties prenantes (populations et agents enrôleurs)	1	5 000 000	A partir d'Avril 2025	5 000 000	en cours
Formation des parties prenantes sur le Mécanisme de gestion des plaintes de la Plateforme d'identification digitale	5	5 000 000	A partir de Mai 2025	25 000 000	
<i>Boîtes à suggestions au sein des bureaux de l'UGP WURI</i>	6	50 000	Déjà réalisées	300 000	réalisée
Conception et production de flyers pour la gestion des plaintes pour le compte de la CNAM			Fév. 2025	3 000 000	en cours
Production de kakemono sur les canaux et étapes de gestion des plaintes du projet WURI	2	150 000	Mai 2025	300 000	
<i>Atelier / enquête d'évaluation du MGP du projet WURI</i>	1	5 000 000	Août 2025	5 000 000	
Sous-total 6				136 600 000	
BUDGET TOTAL CONSACRÉ À LA MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES :				1 037 800 000	

6. Mécanisme de Gestion des Plaintes

Un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) est un système qui permet de soumettre et de traiter aussi rapidement que possible non seulement les plaintes, mais aussi les questions, suggestions, réactions positives et préoccupations des parties touchées par un projet au sujet de la performance environnementale et sociale dudit projet.

Dans le cadre du projet WURI, le MGP est articulé autour du système de réclamation de la CNAM. L'une des activités du projet WURI est la mise en place d'une base de données biométriques des habitants de la Côte d'Ivoire. Le projet a signé une convention avec la CNAM en vue d'apporter un appui technique et financier pour l'enrôlement de masse des populations à la carte CMU. La base de données biométriques de la CNAM sera par la suite récupérée par le projet pour constituer la plateforme digitale d'identification du projet.

La CNAM dispose de son propre mécanisme de gestion des réclamations. Dans le cadre de l'opération d'enrôlement de masse à la carte CMU, le MGP existant de la CNAM sera revu aux normes de la Banque mondiale et utilisé au cours de cette phase du Projet.

Par ailleurs, il y a le MGP développé par l'UGP WURI pour prendre en charge les plaintes qui ne sont pas concernées par l'opération d'enrôlement de masse. Ce deuxième mécanisme de gestion de plaintes cible les travailleurs du projet et les parties prenantes aux autres activités du projet.

Ainsi, les points ci-dessous décriront les deux systèmes de gestion des plaintes qui ont des points de convergences mais aussi des dissemblances.

6.1. Description du mécanisme de gestion des plaintes

Le MGP de la CNAM est structuré en trois (03) niveaux. Chaque niveau a des tâches précises. Une plainte est escaladée d'un niveau à l'autre en fonction de sa nature.

Niveau 1 : il s'agit du premier l'échelon de prise en charge des plaintes à la CNAM et celui qui est plus proche des populations. Il se retrouve dans les sous-préfectures et sont animés par les agents d'accueil CNAM qui sont dans les centres de santé. Les agents d'accueil dans les centres de santé. Ils traitent les plaintes des assurés à la CMU. Les requérants peuvent se rendre dans les centres de santé et formuler leurs réclamations. Ils ne prennent pas en charge les plaintes des personnes non encore enrôlées. Il y a aussi les membres des COLOCs qui sont dans les villages. Ils sont chargés de prendre en charge les plaintes des populations lors des opérations d'enrôlement de masse.

Niveau 2 : Les plaintes non résolues par les agents d'accueil du niveau 1 sont transférées au niveau 2 de l'architecture de gestion des plaintes. Le niveau 2 se situe dans les villes régionales et est géré par les Coordonnateurs et superviseurs CNAM. Les premiers ont en charge la fonctionnalité de la CMU et l'accès des populations aux services de soins. Les deuxièmes prennent en charge les opérations d'enrôlement des populations.

Niveau 3 : il concerne le traitement des plaintes non résolues au niveau 2 et 1.

NB : Ces 3 strates de traitement des plaintes ne sont pas cloisonnées. Les requérants peuvent signaler leurs plaintes selon le niveau qu'ils souhaitent.

Tableau 8 : Tableau illustratif des étapes du mécanisme de gestion des plaintes de la CNAM

Étape	Description du processus (ex.)	Délai	Responsabilité
Structure de mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes	Au niveau local (sous-préfecture) : les agents d'accueil dans les centres de santé. Ils traitent les plaintes des assurés à la CMU. Les requérants peuvent se rendre dans les centres de santé et formuler leurs réclamations. Ils ne prennent pas en charge les plaintes des personnes non encore enrôlées. Il y a aussi les membres des COLOCs qui sont dans les villages. Ils sont chargés de prendre en charge les plaintes des populations lors des opérations d'enrôlement de masse.	Le délai dépend de la nature de la plainte	✓ Recevoir les plaignants ; ✓ Enregistrer les plaintes ; ✓ Faire des investigations pour résoudre la plainte ; ✓ Remonter la plainte au supérieur hiérarchique en cas d'incapacité à la résoudre ; ✓ Renseigner la plainte dans le système digital
	Au niveau régional : les coordonnateurs, les superviseurs et les DRPS : Ils sont dans les villes régionales. Les requérants se rendent dans leurs services pour adresser leurs plaintes. Ils sont aussi saisis pour le traitement des plaintes non résolues au niveau local.	Le délai dépend de la nature de la plainte	✓ Recevoir les requérants ; ✓ Enregistrer les plaintes dans le registre physique ; ✓ Investiguer pour le traitement de la plainte ; ✓ Prendre en charge les plaintes transférées par le niveau 1 ; ✓ Faire le reportage des plaintes au niveau 3 ; ✓ Transférer les plaintes irrésolues au niveau 3
	Au niveau national : le siège de la CNAM à travers les différentes directions. Elles traitent les plaintes en fonctions de leurs spécifications et celles non résolues aux 1 et 2.	Le délai dépend de la nature de la plainte	✓ Enregistrer les plaintes via tous les canaux disponibles (physique, hotline, mail, appel, formulaire en ligne) ;

Étape	Description du processus (ex.)	Délai	Responsabilité
			✓ Traiter les plaintes directement reçues et celles transférées par le niveau 3.
Enregistrement des plaintes	Les plaintes peuvent être déposées par les canaux suivants • Ligne téléphonique gratuite : 800 00 900 • Courriel à info@ipscnam.ci • Lettre à la Direction des affiliations • En personne dans un établissement physique Abidjan, Plateau, Avenue Lamblin, Immeuble Equateur et dans les centres régionaux de la Côte d'Ivoire • Registre de doléances ou boîtes à suggestions situées dans les locaux du siège de la CNAM située à Abidjan • Médias sociaux: https://www.facebook.com/cnamcmu/ ; https://www.youtube.com/@IpscnamCi ; https://www.tiktok.com/@cnamcotedivoire ; https://www.linkedin.com/company/cnamci/ ; https://x.com/IpsCnam • Application pour tablette/smartphone : MyCMU • Formulaire en ligne sur le site Web suivant : https://ipscnam.ci/la-cnam/ • Les formulaires papier	En continu, même à la clôture du projet WURI	Les acteurs des 3 niveaux
Tri, traitement	Si la plainte est reçue de manière physique ou électronique, l'entité l'enregistre, traite de sa recevabilité ou non avant de passer au traitement. Les plaintes sont classées selon les types de plaintes suivants : - Les plaintes ordinaires : Toutes préoccupations, suggestions, demandes d'information ou commentaires ; - Les plaintes sensibles : les incidents d'Exploitations et Abus Sexuels / Harcèlements sexuels	Dès réception de la plainte	Les acteurs des 3 niveaux

Étape	Description du processus (ex.)	Délai	Responsabilité
Accusé de réception et suivi	Un accusé de réception est envoyé aux requérants par mail ou SMS	Dans les deux jours suivant la réception de la plainte	Par le CRM
Vérification, enquête, action	L'enquête sur la plainte est menée par les entités de traitement. Un projet de résolution est formulé par celles-ci et communiqué au plaignant par directement, appel, mail ou sms	En fonction de la nature de la plainte	Les acteurs des 3 niveaux
Suivi et évaluation	Les données relatives aux plaintes sont collectées dans l'interface digitale (CRM) et communiquées à l'instance directionnelle de la CNAM chaque fois que demande est faite	A la demande de la hiérarchie	Les gestionnaires de la plateforme CRM des plaintes
Retour d'informations	Les commentaires des plaignants concernant leur satisfaction à l'égard du règlement des plaintes sont recueillis dans le système digitale mis en place	En continu	Les gestionnaires de la plateforme CRM des plaintes
Formation	Les besoins en formation du personnel CNAM et des membres des COLOCS sont les suivants : ✓ Formation sur l'utilisation de la plateforme Web de gestion des plaintes ; ✓ Formation sur la procédure de gestion d'une plainte ordinaire ; ✓ Formation sur les stratégies de communication et de sensibilisation des populations sur le MGP ; ✓ Formation sur les incidents EAS / HS ; ✓ Formation sur la protection des données à caractère personnel ; ✓ Formation sur la prise en charge des plaintes des personnes vulnérables (les mesures de sauvegarde sociale).	Pendant la mise en œuvre du projet	L'UGP WURI (experts en Communication et en Sauvegarde) ; la CNAM et Le PNLVBG
Le cas échéant, versement de réparations à la suite du règlement de la plainte	La CNAM procède à la mise en œuvre immédiate de la solution trouvée.	En continu	Les acteurs de 3 niveaux
Procédure de recours	En cas d'insatisfaction, le requérant a le droit de saisir l'autorité judiciaire pour avoir réparation.	En continu	Requérant

Ci-dessous la schématisation du MGP-CNAM

Figure 1 : Schéma version 1 du MGP-CNAM

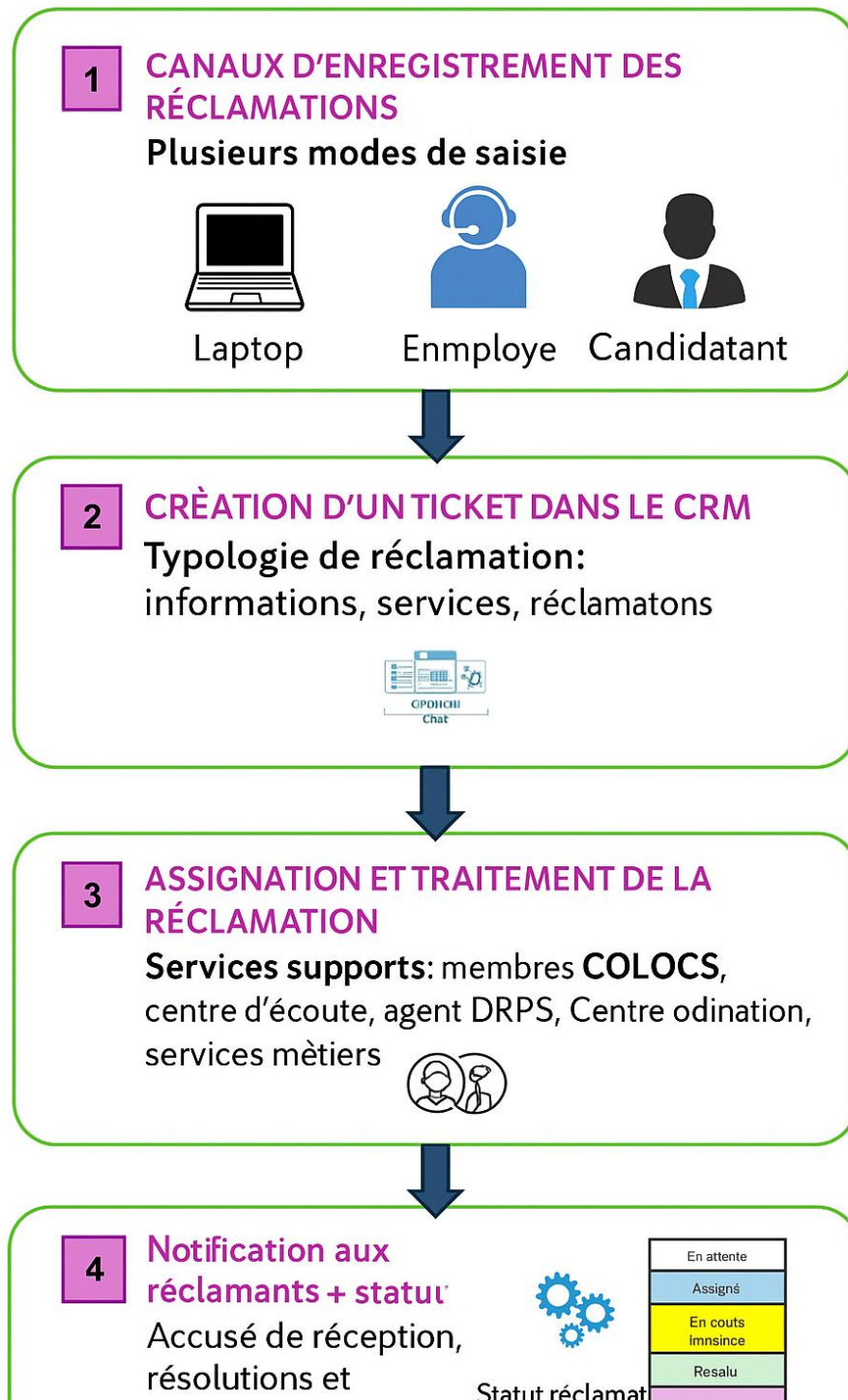


Figure 2 : Schéma version 2 du MGP-CNAM

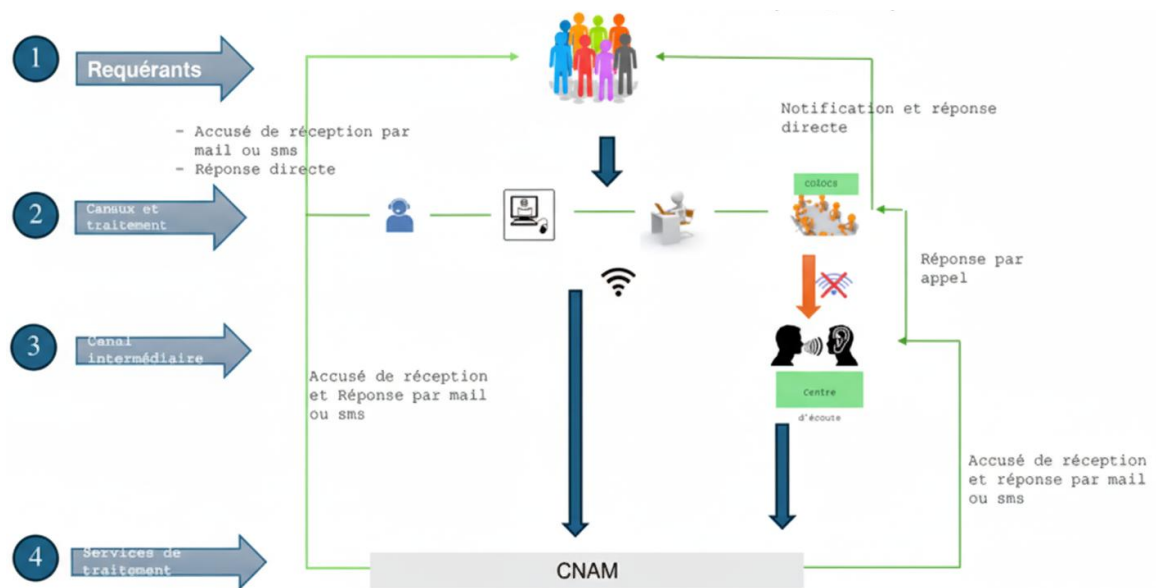


Tableau 9 : Tableau illustratif des étapes du mécanisme de gestion des plaintes du WURI

Étape	Description du processus (ex.)	Délai	Responsabilité
Structure de mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes	Les agents de proximité : Ils constituent le premier niveau de contact avec les populations. Les agents de proximité seront actifs à la phase de distribution de documents d'identification. Ce sont des comités villageois de gestion des plaintes. Les membres des COLOCs qui sont dans les villages seront mobilisés pour la prise en charge des plaintes des requérants. Ils interviennent déjà à l'étape d'enrôlement de masse. Ils continueront à traiter les plaintes à la phase de distribution des justificatifs d'identification digitale.	En continu	✓ Enregistrer les plaintes dans les villages avec l'appli mis à leurs dispositions ; ✓ Traiter les plaintes reçues ; ✓ Informer le plaignant de la réponse ; ✓ Suivre la mise en œuvre de la réponse ; ✓ Faire un rapport de gestion des plaintes au secrétaire et au Président du COLOC ; ✓ Faire la remontée des plaintes non traitées.

Étape	Description du processus (ex.)	Délai	Responsabilité
	Les services support du WURI : Il s'agit des services de l'UGP WURI. Ils traitent les plaintes assignées en fonction de leurs natures par l'interface digitale. Ces services supports sont sauvegarde, communication, direction technique, logistiques et moyens généraux, suivi-évaluation et gestion financière.	En continu	✓ Analyser les plaintes affectées par le système digitale ; ✓ Traiter la plainte ; ✓ Envoyer la résolution aux requérants ; ✓ Suivre la mise en œuvre la réponse ; ✓ Produire des rapports de l'état de gestion des plaintes en coordination avec le spécialiste en sauvegarde sociale.
Enregistrement des plaintes	Les plaintes peuvent être déposées par les canaux suivants : • Ligne téléphonique gratuite⁴ • Courriel à reclamations@wuri.ci ; • Lettre à M. ADOMAN Francis, Spécialiste en Sauvegarde sociale du projet WURI : 0101041439 ; • En personne dans un établissement physique : UGP WURI sis à Angré 7^{ème} Tranche avant le Pont Soro ; • Registre de doléances ou boîtes à suggestions situées UGP WURI sis à Angré 7^{ème} Tranche avant le Pont Soro, précisément en face du secrétariat, dans le couloir du service des assistants de la gestion financière et en face du bureau du service de passation des marchés ; • Médias sociaux : Facebook, WURI Côte d'Ivoire : LinkedIn WURI Côte d'Ivoire ; • Application pour tablette/smartphone (en cours de conception) • Formulaire en ligne sur le site Web suivant : (www.wuri.ci) est en construction	• En continu ; • Durant la mise en œuvre du projet	Agent de proximité et les services support de l'UGP sont chargés de prendre en charge les plaintes recueillies via ces canaux.

⁴ Non encore disponible

Étape	Description du processus (ex.)	Délai	Responsabilité
Tri, traitement	Toute plainte reçue physiquement (agent de proximité ou formulaire à l'UGP WURI) est prise en charge par cette entité. Les agents de proximité et le spécialiste en sauvegarde sociale de l'UGP analysent la recevabilité de la plainte. Et ils enregistrent la plainte dans la plateforme digitale. Lorsque la plainte est envoyée via les canaux digitaux, elle est transmise automatiquement au service support compétent. Les plaintes sont classées selon les types de plaintes suivants : - Les plaintes ordinaires : Toutes préoccupations, suggestions, demande d'information ou commentaires ; - Les plaintes sensibles : les incidents d'Exploitations et Abus Sexuels / Harcèlements sexuels	Dès réception de la plainte	Les agents de proximité et les services supports
Accusé de réception et suivi	Le plaignant reçoit un accusé de réception de la plainte de par mail et SMS ⁵ . Si la plainte est enregistrée à l'UGP, un accusé de réception est délivré au requérant.	Dans les deux jours suivant la réception de la plainte	Service de plainte de l'UGP WURI.
Vérification, enquête, action	L'enquête sur la plainte est menée par le responsable chargé de la traiter. Les agents de proximité communiquent la résolution directement aux plaignants par appel ou en le rencontrant physiquement. Les services supports pourront communiquer la résolution aux requérant par mail ou SMS.	En fonction de la nature de la plainte	Agents de proximité et services supports de l'UGP WURI
Suivi et évaluation	Les données relatives aux plaintes sont collectées dans l'interface digitale et communiquées au Coordonnateur de l'UGP tous les 2 mois.	2 mois	Spécialiste en Sauvegarde sociale de l'UGP WURI

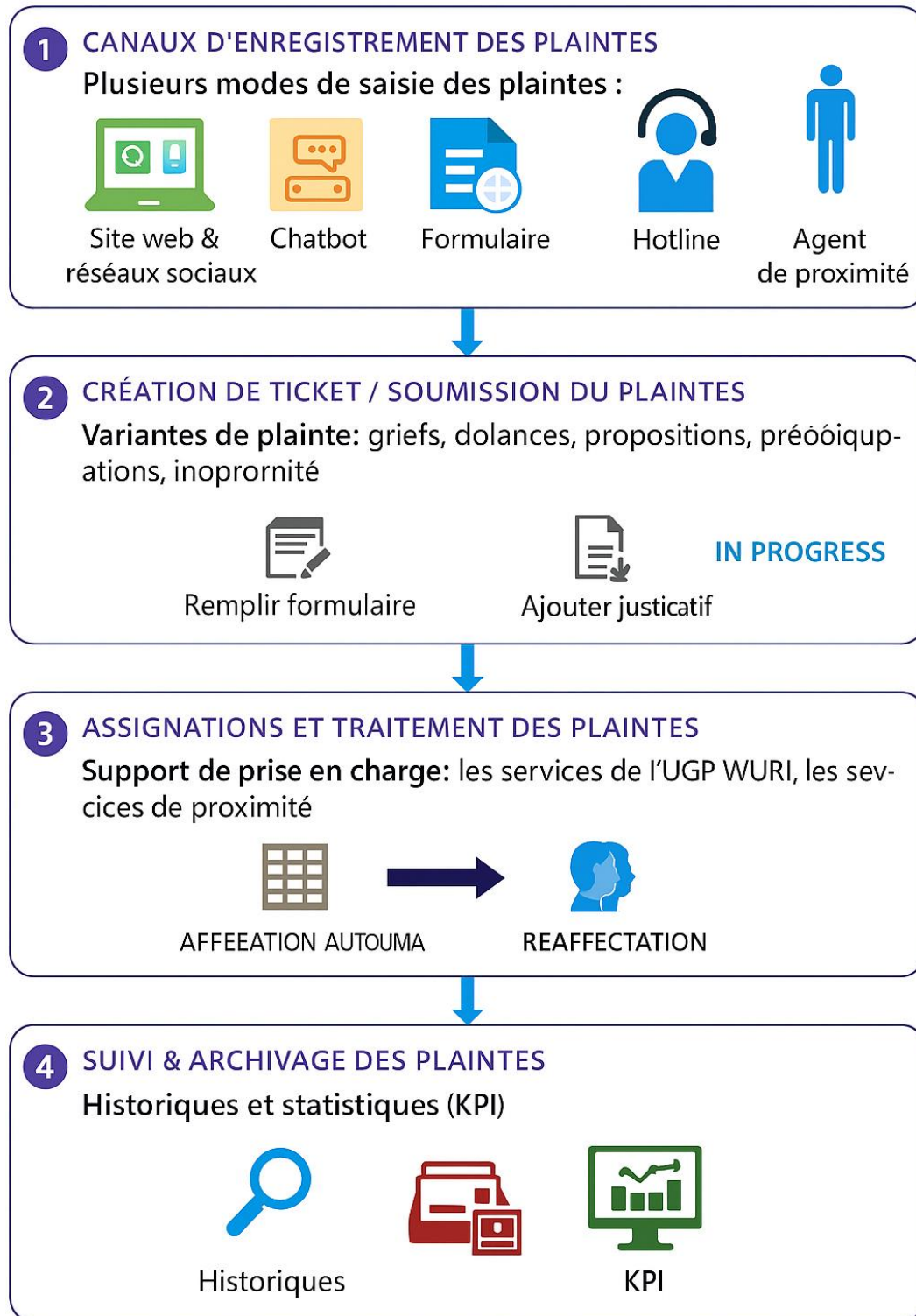
⁵ Cette option n'est pas opérationnelle pour l'instant.

Étape	Description du processus (ex.)	Délai	Responsabilité
Retour d'informations	Les commentaires des plaignants concernant leur satisfaction à l'égard du règlement des plaintes sont recueillis par l'interface digitale	Dès réception de la résolution	Agents de proximité et services supports de l'UGP
Formation	Les besoins en formation du personnel sont les suivants : ✓ Fonctionnalité de la plateforme digitale de gestion des plaintes ; ✓ Les procédures de gestion des plaintes ordinaires ✓ Les procédures de gestion des plaintes sensibles (EAS/HS)⁶ : Approche centrée sur le/la survivant.e ; anonymat et confidentialité ; enregistrement de l'incident ; incident porté à la connaissance de la Banque en 24 heures ; prise en charge psycho-social, sanitaire et sécuritaire du/la survivant.e par signalement au PNLVBG ; suivi des enquêtes ; application des sanction après les conclusions de l'enquête ; renforcement des capacités et renforcement des mesures préventives	Avant Juin 2025	Banque mondiale ; Spécialiste en Sauvegarde sociale de l'UGP WURI
Application des résolutions	La résolution jugée satisfaisante par le requérant (SMS, mail, PV de consentement) est immédiatement mise en œuvre par les parties prenantes concernées.	Juste après la résolution approuvée par le requérant	Agents de proximité et services supports de l'UGP WURI
Procédure de recours	Une deuxième résolution est faite. En cas de non satisfaction du requérant, il lui est loisible d'ester en justice. La décision judiciaire sera appliquée	Dépend du requérant	Requérant

Ci-dessous le schéma du MGP WURI

⁶ Le personnel clé de l'UGP et leurs assistants ont déjà reçu une formation en EAS/HS. Il s'agit d'une formation de mise à jour

Figure 3 : Schéma MGP-WURI



Le Mécanisme de Gestion des Plaintes de Travailleurs (MGP-T)

Les travailleurs du projet WURI sont le personnel de l'UGP, les consultants (individuels et firmes), les fournisseurs du projet et leurs employés.

Le service Sauvegarde sociale de l'UGP est la structure de gestion des plaintes des travailleurs. Il reçoit les plaintes quotidiennement les jours ouvrables dans ses locaux. Les travailleurs disposent de plusieurs canaux de signalement de plaintes : les formulaires physiques disponibles aux bureaux du Spécialiste en Sauvegarde sociale, les boîtes à suggestion installées à certains endroits de l'UGP WURI, un courriel : reclamations@wuri.ci et le numéro du Spécialiste en Sauvegarde sociale 0101041439 et les médias sociaux : (Facebook, WURI Côte d'Ivoire, LinkedIn WURI Côte d'Ivoire). D'autres canaux sont en cours de conception comme l'appliquatif du WURI, le site internet et le Chatbot.

Les plaintes reçues sont enregistrées par le Spécialiste en Sauvegarde sociale. Il analyse la recevabilité de la plainte dans un délai de 2 jours maximum et la classe par typologie (informations, griefs, commentaires, plainte sensible). Un accusé de réception écrit doublé d'appel est envoyé au travailleur. Les investigations sont faites pour la résolution de la plainte. La réponse trouvée est communiquée au travailleur par écrit, appel et mail. Si la réponse est jugée satisfaite, elle est mise en œuvre. Dans le cas contraire, une réponse alternative est recherchée pour satisfaire le travailleur. En cas d'insatisfaction définitive, le travailleur a la possibilité de saisir l'Inspection du travail ou la justice. Et l'UGP appliquera la décision de ces dernières instances.

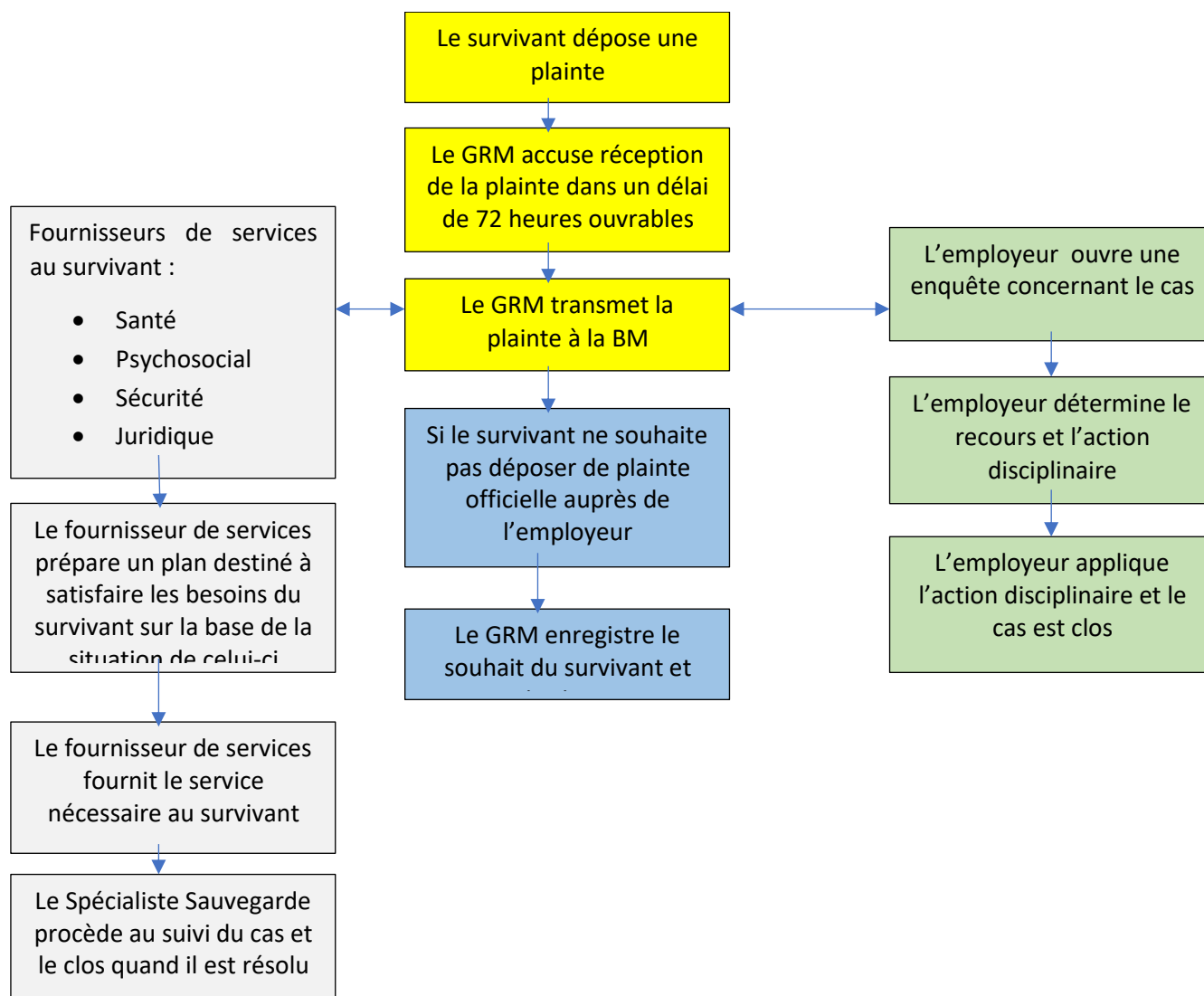
Les plaintes pour Exploitation et Abus Sexuels/Harcèlement Sexuels (EAS/HS)

Les plaintes pour Exploitation et Abus Sexuels/Harcèlement Sexuels (EAS/HS) sont qualifiées d'incidents sensibles. La gestion de ce type de plainte est centrée sur le survivant à l'aune des principes de sécurité, de confidentialité, d'anonymat, d'éthique et du consentement éclairé. Le projet WURI et son partenaire CNAM n'ont pas les compétences pour gérer les plaintes d'EAS/HS. A cet effet, le projet WURI signera un protocole d'accord avec le Programme National de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (PNLVBG), dépendant du ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant. Il est l'organe compétent pour la gestion de ces cas de plaintes en Côte d'Ivoire.

Les différentes structures de gestion de plaintes ordinaires seront formées à la réception des plaintes d'EAS/HS. Dès réception de la plainte, les services du PNLVGB seront informés dans un cadre de sécurité bien défini avec le consentement du survivant qui aura signé une fiche à ce propos. Le PNLVBG prendra le relais pour la prise en charge du survivant et le traitement de la plainte. L'UGP WURI informera la Banque mondiale de l'incident survenu.

Le Spécialiste en Sauvegarde sociale du WURI suivra l'évolution du traitement de la plainte. Il communiquera les résultats à la Coordination du projet, qui informera à son tour la Banque mondiale. Les mesures disciplinaires seront appliquées et les mesures correctrices seront mises en œuvre pour le renforcement du dispositif préventif des incidents d'EAS/HS.

Figure 4 : Schéma de gestion des plaintes EAS/HS



7. Suivi et rapports

7.1. Résumé de la manière dont se fera le suivi et l'établissement de rapports concernant la mise en œuvre du PEPP

Le PEPP fera l'objet d'un suivi basé à la fois sur des rapports qualitatifs (notamment les rapports d'activité) et des rapports quantitatifs liés à des indicateurs de résultats concernant la mobilisation des parties prenantes et la gestion des plaintes.

Les rapports sur le PEPP comprendront :

- i) Des rapports sur l'état d'avancement des engagements en matière de mobilisation des parties prenantes, conformément au point sur la consultation du public de l'OP/PB 4.01.

- ii) Des rapports qualitatifs cumulés sur les avis et commentaires recueillis dans le cadre des activités organisées au titre du PEPP, en particulier : a) les problèmes qui peuvent être résolus en changeant la portée et la conception du projet, et qui sont pris en compte dans des documents de base tels que le document d'évaluation du projet, l'évaluation sociale, ou le plan d'action contre l'EAS/HS, si nécessaire ; b) les problèmes qui peuvent être résolus pendant la mise en œuvre du projet ; c) les problèmes qui dépassent le cadre du projet et qui seront mieux traités dans le cadre d'autres projets, programmes ou initiatives ; et d) les problèmes qui ne peuvent pas être réglés par le projet pour des raisons de compétence technique, de compétence juridictionnelle ou de coûts excessifs. Les procès-verbaux des réunions récapitulant les points de vue des participants peuvent également être annexés aux rapports de suivi.
- iii) Des rapports quantitatifs basés sur les indicateurs inclus dans le PEPP. Les indicateurs de suivi et de rapports de mise en œuvre du PEPP sont inscrits dans le tableau suivant :

Tableau 10 : Indicateurs de suivi de la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes

Questions d'évaluation clés	Questions d'évaluation spécifiques	Indicateurs potentiels	Méthodes de collecte de données
Mécanisme de gestion des plaintes. Dans quelle mesure les parties touchées par le projet ont-elles accès à des mécanismes accessibles et ouverts à tous pour évoquer leurs préoccupations et porter plainte ? L'organisme d'exécution a-t-il répondu à ces plaintes et les a-t-il gérées ?	- Les parties touchées par le projet formulent-elles des plaintes et des griefs ? - Avec quelle rapidité et efficacité les plaintes sont-elles réglées ?	- Recours au mécanisme de gestion des plaintes et/ou à des mécanismes de retour d'information - Demandes d'information émanant des organismes compétents - Utilisation de boîtes à suggestions installées - Nombre de plaintes soumises par des travailleurs, ventilées par sexe, réglées dans un délai déterminé - Nombre de cas d'EAS/HS signalés, qui ont été orientés vers le PNLVBG conformément au processus d'orientation en place - Nombre de plaintes qui sont : i) en instance, ii) en instance depuis plus de 30 jours, iii) tranchées,	Dossiers de l'UGP et autres organismes d'exécution comme la CNAM

		iv) closes ; et nombre de réponses ayant satisfait les plaignants, durant la période considérée, ventilées par catégorie de plainte, par sexe, par âge et par situation géographique du plaignant.	
Incidence de la mobilisation des parties prenantes sur la conception et la mise en œuvre du projet. Dans quelle mesure les activités de mobilisation des parties prenantes ont-elles fait la différence dans la conception et la mise en œuvre du projet ?	- Le projet a-t-il suscité un intérêt et reçu du soutien ? - Des ajustements ont-ils été opérés lors de la conception et de la mise en œuvre du projet sur la base des commentaires reçus ? - Les informations sur les priorités ont-elles été communiquées aux parties concernées tout au long du cycle du projet ?	- Participation active des parties prenantes aux activités - Nombre de mesures prises en temps opportun en réponse aux commentaires reçus lors des séances de consultation avec les parties touchées par le projet - Nombre de réunions de consultation et de débats publics où les réactions et recommandations reçues sont prises en compte dans la conception et la mise en œuvre du projet - Nombre de séances de consultation ciblées organisées, surtout pour les groupes à risque du fait du projet	Feuilles de présence/procès-verbaux de consultation des parties prenantes Fiches d'évaluation Enquêtes structurées Publications dans les médias sociaux/traditionnels portant sur les résultats du projet
Efficacité dans la mise en œuvre. Les activités de mobilisation des parties prenantes ont-elles eu une véritable incidence sur la mise en œuvre ?	- Les activités ont-elles été mises en œuvre comme prévu ? Pourquoi ? - L'approche de mobilisation des parties prenantes incluait-elle des actions ventilées par groupe ? Pourquoi ?	- Pourcentage des activités du PEPP mises en œuvre - Principaux obstacles à la participation recensés avec les représentants des parties prenantes - Nombre d'ajustements apportés à l'approche de mobilisation des parties prenantes pour améliorer la portée, l'inclusion et l'efficacité du projet	Stratégie de communication (calendrier des consultations) Discussions de groupe périodiques Réunions en face à face et/ou discussions avec les groupes vulnérables ou leurs représentants

7.2. Rapports aux groupes de parties prenantes

Le PEPP sera révisé et mis à jour, au besoin, pendant la mise en œuvre du projet. Les synthèses et les rapports internes mensuels et trimestriels sur les plaintes du public, les demandes de renseignements et les incidents connexes, ainsi que l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures correctives/préventives associées, seront rassemblés par le personnel responsable et transmis à la coordination du projet. Un rapport trimestriel de suivi social faisant un résumé de l'implication des parties prenantes sera transmis à la Banque mondiale.

Les mécanismes spécifiques de notification aux parties prenantes sont notamment les suivants :

- Transmission systématique de rapports d'activités (ateliers et formations) aux participants pour des restitutions au sein de leurs communautés ;
- Des publications des conclusions d'activités sur les sites digitaux (médias sociaux, site internet) du projet ;
- Diffusion de flash d'information sur les canaux digitaux du projet ;
- Communication d'information et publi-reportage sur les chaînes de télévision et radios communautaires dans les langues locales.

Ces comptes rendus aux parties prenantes seront faits :

- Systématiquement à la suite d'une activité (formations ou ateliers) ;
- Trimestriellement pour les rapports du service Sauvegarde ;
- Régulièrement pour des événements de masse.

Annexes

Annexe 1 : Compte rendu de réunions de consultation des parties prenantes

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
Directions et structures ministérielles					
1	Direction Générale de Lutte contre la Pauvreté (DGLP) du Ministère de la Cohésion nationale, de la Solidarité et de la lutte contre la Pauvreté	17 février 2025	 Rôles, attributions et champs d'intervention de la DGLP La DGLP est composée de 4 Directions centrales Elle est chargée : ✓ Du Suivi de l'évaluation nationale de réduction de la pauvreté ; ✓ De la satisfaction de la prise en charge des personnes vulnérable et pauvres ; ✓ De l'appui ou du renforcement des initiatives locales de la lutte contre la pauvreté ; ✓ De la coordination des initiatives de la lutte contre la pauvreté. Pour l'identification des personnes à prendre en charge, la DGLP procède par l'établissement de la carte globale de la pauvreté à partir de laquelle elle fait l'identification régionale. En termes de réalisation, la DGLP a : ✓ Réalisé des consultations avec des secteurs privés pour la promotion du business social ; ✓ Participé à l'élaboration de la Stratégie nationale de la protection sociale ;	 Avis sur le projet WURI Intéressé par le Projet vu que sa mise en œuvre pourrait permettre d'éviter les doublons de personnes bénéficiaires des programmes de soutien aux personnes vulnérables et pauvres.  Impacts du projet WURI sur la pauvreté en Côte d'Ivoire Le Projet WURI impactera la pauvreté en Côte d'Ivoire car il permettra d'améliorer le ciblage des populations les plus pauvres.  Risques du Projet WURI sur les personnes pauvres en Côte d'Ivoire ✓ Risque en termes de sociologie : le manque d'accompagnement, d'assistance ou de prise en charge financière des personnes en situation	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
			✓ Elaboré la fiche technique sur l'approche d'inclusion des communautés dans un environnement cohésif et apaisé ; ✓ Participé à la table ronde des 11 secteurs pro-pauvres ; ✓ Participé à l'atelier sur le WAQF ; ✓ Participé à la stratégie de l'élaboration sociale ; ✓ Participé à la politique nationale de l'action sociale.  Situation de la pauvreté en Côte d'Ivoire (avancées, contraintes, défis) Après 1995, il y a eu le socle de base de protection mis en place afin de déterminer les objectifs du développement durable. Il y a trois formes de pauvreté en Côte d'Ivoire : La pauvreté ✓ Monétaire ; ✓ De privation ; ✓ Subjective. Les avancées : Etude sur les onze (11) secteurs pro-pauvres pour l'inclusion sociale des personnes en situation d'extrême pauvreté ; Consultations régulières avec le secteur privé pour la promotion du business social ; Elaboration de la stratégie nationale de la cohésion sociale ; Elaboration des fiches techniques sur l'approche d'inclusion sociale	d'extrême pauvreté dans le processus de production des documents d'identification ; c'est-à-dire la non instauration de programmes spécifiques de proximité pour l'enrôlement ou l'établissement gratuit des documents d'identité de première nécessité (extrait, CNI, etc.) ✓ Risque en termes de communication : manque ou mauvaise communication sur la finalité du Projet WURI ou de l'utilisation des données à caractère personnel  Attentes et recommandations vis-à-vis du Projet WURI La DGLP s'attend à : ✓ Une identification 100 % de la population ; ✓ Avoir une base solide d'identification ; ✓ Une amélioration de l'identification fonctionnelle ;	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
			des communautés dans un environnement cohésif et apaisé, Elaboration de la Stratégie de la protection sociale ; Elaboration de la politique nationale de l'action sociale ; Recherche de sources de financement autre que le trésor (les fondations, les institutions internationales, les institutions bancaires, etc.) ; Promotion et appui à l'économie sociale et solidaire Les contraintes : Insuffisance de moyens financiers (écarts entre les demandes de financement et les budgets alloués), Insuffisance de moyens de mobilité des agents, Longue procédure de mise à disposition des données statistiques pour la mise en œuvre des actions de lutte contre la pauvreté (les données sont issues du RGPH qui se fait tous les dix ans et la caisse de vulnérabilité qui se réalise tous les deux ans), Instauration et mise en œuvre tardive des réformes dans le secteur de la lutte contre la pauvreté et la cohésion sociale.	✓ Aider à identifier de manière formelle tous les démunis. ✓ L'ouverture d'un cluster spécial pour l'identification des personnes en situation d'extrême pauvreté afin d'avoir des statistiques fiables ✓ Etablir un diagramme collaboratif entre la DGLP, la CNAM et le WURI pour circonscrire les antagonismes dans la gestion des bases de données des identités des personnes cibles	
2	Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS) du Ministère de la Cohésion nationale, de la Solidarité et de la	18 février 2025	 Rôles, attributions et champs d'intervention de l'OSCS Editer des indicateurs de la solidarité et de cohésion sociale - Réaliser l'observation électorale (avant, pendant et après les échéances) (mission pro-active : faire remonter	 Avis sur le Projet WURI Le Projet WURI est d'envergure importante dans la mesure où elle permettra : - La consolidation des bases de données qui va permettre à l'Etat	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
	lutte contre la Pauvreté		les éléments susceptibles de menacer la cohésion sociale) - Mener des actions de sauvegarde et de promotion de la solidarité - Initier, soutenir et encourager des travaux de recherche sur la solidarité et la cohésion sociale - Mener des études sur les politiques et les programmes nationaux de solidarité et de cohésion sociale - Faire le suivi de la cohésion sociale - Assister les personnes sinistrées lors des catastrophes  La situation de la solidarité et de cohésion sociale en Côte d'Ivoire (avancées, contraintes, défis) Les avancées : - Accès des populations aux infrastructures, aux services sociaux de base - Renforcement des liens de solidarité et de la cohésion sociale entre la population - Amélioration des rapports humains	de tracer chaque individu vivant en Côte d'Ivoire - D'avoir une base unique de données pour la facilitation des démarches administratives - La facilité la procédure d'obtention des documents d'identification - Une synergie d'action entre les administrations d'identification - Remédier à l'apatridies à partir de la traçabilité de l'individu. - De faire le croisement des données pour pallier les problèmes de doublon et surtout de multiplicité des numéros d'identifiant  Impact du Projet WURI sur la solidarité et cohésion sociale en Côte d'Ivoire - Contribuer à faire baisser les conflits et à favoriser l'augmentation du taux d'enregistrement des enfants dès	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
			- Mise en place d'un mécanisme d'alerte précoce pour prévenir les situations susceptibles de menacer la solidarité et la cohésion sociale - Définition de 151 indicateurs de solidarité et de cohésion sociale en 2019 ; indicateurs concentrés en 126 à partir de 2023 (sécurité, justice, participation politique, gouvernance, confiance, criminalité, ratio magistrat-habitant - Edition tous les deux ans des indices de solidarité et de cohésion sociale Les contraintes : - Insuffisance de ressources techniques et financières - Manque ou insuffisance de synergie d'action ou de collaboration (partage d'informations) entre les structures - Concurrence entre les structures de l'Etat dans la mise œuvre des programmes nationaux de solidarité - Absence de documents d'identification des personnes assistées ou à assister qui rend difficile la traçabilité des actions menées	la naissance, des jeunes et des adultes aux mécanismes d'identification - Améliorer les indicateurs de la solidarité et la cohésion sociale relatifs à l'apatridie et à la gouvernance  Risques du Projet WURI sur la solidarité et la cohésion sociale - La manière discrète dont le Projet WURI est mis en œuvre peut constituer une source d'inquiétude concernant l'usage des données à caractère personnel (pas de communication sur le Projet WURI) - La non-implication réelle des parties prenantes dans toute la chaîne de mise œuvre du Projet WURI  Attentes et recommandation vis-à-vis du projet WURI	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
				- Travailler à l'atteinte des objectifs au regard des enjeux du projet - Mettre en place un mécanisme de sensibilisation accentuée pour l'enrôlement des populations - Initier la gratuité des procédures d'obtentions des documents d'identification et rapprochement des services d'identification des populations des zones reculées - Mettre en place un système de communication intensive sur le Projet WURI - Mettre en place un mécanisme d'implication réelle des parties prenantes à travers une bonne collaboration avec toutes les structures disposant d'une base de données de la population et en faire des croisements pour l'obtention d'une base unique - Mettre un mécanisme en place pour l'identification de chaque enfant quel que soit le lieu	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
				- Former et sensibiliser sur l'identification et la cohésion sociale - Recruter des points focaux bénévoles pour constituer des commissions régionales et aider à la collecte des données	
3	Direction Générale des Politiques de l'Intégration (DGPI) du Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur	25 février 2025	 Rôles, attributions et champs d'intervention de Direction La DGPI a pour mission fondamentale la mise en œuvre de la politique ivoirienne en matière d'intégration africaine et de gestion des Ivoiriens de l'extérieur, de coordonner et promouvoir la politique sectorielle en matière d'intégration.  Quelle est la situation de la politique de libre circulation des personnes dans l'espace ouest-africain ? En termes d'avancées il y a eu la mise en place de démarche de libéralisation des échanges, l'amélioration des structures de la CEDEAO, la mise en place de mécanisme de suivi des véhicules de transport des personnes inter-Etats. La DGPI est contrainte dans ses actions par : ✓ L'absence d'application cohérente ; ✓ Le retard dans la confection de carte d'identité biométrique ;	 Avis sur le Projet WURI Le projet est à la base salubre mais manque de communication et de sensibilisation, il n'est pas intégrateur et manque d'objectivité dans l'encrage institutionnel (il n'est pas logé dans la tutelle idéale /ministère idéal).  Impact du Projet WURI sur la coopération sous-régionale - Favoriser l'initiation d'une approche intégrée visant à maximiser les synergies d'actions entre les objectifs d'identification et l'intégration - Permettre l'harmonisation des partenariats techniques pour	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
			✓ La non-possession des documents de voyage par les citoyens communautaires ; ✓ Le contournement des points d'entrée officiel par les citoyens communautaires. Les défis majeurs auxquels la DGPI fait face, c'est la non-déclaration de certaines personnes à l'état civil ; les tensions politiques et sécuritaire ; la gestion des flux migratoires et le retrait du Burkina Faso, du Mali et du Niger de la CEDEAO.	l'intégration à travers une source d'identification unique - Faire une cartographie des structures concernées par les procédures d'intégration et facilitation d'une interopérabilité entre les bases de données de ces structures avec la DGPI  Risques du Projet WURI sur l'intégration communautaire Le Projet WURI présente le risque pour la Côte d'Ivoire d'être intégralement dépendante de la Banque mondiale. On a aussi le risque de la cybercriminalité, le contrôle sur la vie des individus, le risque de mauvais usage des données.  Attentes et recommandations vis-à-vis du Projet WURI -Associer les parties prenantes, les impliquer de manière insistante ;	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
				- Harmoniser le projet avec l'ONECI pour faire les échanges de données ; - Faire la cartographie de tous les ministères concernés ; - Inviter tous les pays de la CEDEAO à accéder au projet.	
4	Centre de Promotion et d'Investissement en Côte d'Ivoire (CEPICI)	19 février 2025	 Rôles, attributions et champs d'intervention Le CEPICI joue un rôle central en fédérant, coordonnant et optimisant toutes les actions gouvernementales liées à la promotion des investissements privés et au développement du secteur privé. En outre, le CEPICI contribue à : -L'attraction et l'accès aux opportunités des investissements prioritaires – L'amélioration de l'environnement des affaires – La facilitation à l'investissement - La Promotion et l'attraction des investissements privés - L'amélioration du climat des affaires - Le Conseil et les Formalités d'entreprise - Plaidoyer et Aftercare	 Avis sur le Projet WURI - Le Projet est relativement bon pour les personnes physiques. Car c'est une action complémentaire à l'identification. Mais sa mise en œuvre pourrait être compliquée et inquiétante pour les personnes morales (le monde des entreprises). Certains actionnaires d'entreprises qui préfèrent rester dans l'ombre ou dans l'anonymat pourraient être facilement tracés - L'identifiant unique de WURI devrait permettre de mieux tracer ou d'authentifier les documents fournis par les personnes demandeuses de création d'entreprise	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
			🚦 Quelle est la situation de la création d'entreprise en Côte d'Ivoire (avancées, contraintes, défis) ? L'état des lieux montre : - La conférence bilan de 2024 révèle 26000 entreprises créées - La mise en place d'une plateforme pour la création en ligne des entreprises - La réduction du délai de création des entreprises - La création en 2013 d'un guichet unique de l'investissement - La mise en place d'un dispositif de aftercare (diagnostic et accompagnement journalier) - La mise en place d'un dispositif de suivi et évaluation pour développer la redevabilité vis-à-vis de l'Etat, pour comprendre le dispositif de création d'entreprise et de développement des investissements 🚦 Quels sont les documents d'identification administratifs exigés pour créer une entreprise formelle en Côte d'Ivoire ?	- L'identifiant unique vient pallier le problème de multiplicité de numéros identifiants de documents à fournir dans le processus de création d'entreprise Il sera avantageux dans la mesure où il sera un moyen de réduction du taux de délinquance et l'indice de sécurité du pays 🚦 Risque du Projet WURI selon le CEPICI - Le mauvais usage ou l'usage excessif des données à caractère personnel pourrait limiter la liberté de la population - Le manque ou la mauvaise communication sur le Projet WURI pourrait freiner sa mise en œuvre - La non-implication des parties prenantes dans toute la chaîne du processus du Projet WURI	 CAMON 30S • 23mm 1/188 1/50s ISO820

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
			Les documents administratifs d'identification exigés pour la création d'une entreprise formelle en Côte d'Ivoire sont : - La pièce d'identité (CNI, passeport, carte consulaire, carte de résident, attestation d'identité, casier judiciaire selon la forme juridique de l'entreprise) - L'extrait d'acte de mariage ou la copie du livret de famille - L'extrait d'acte de naissance 🚦 A combien estimez-vous le taux de personnes qui désirent formellement créer leur entreprise, mais qui n'y arrivent pas à cause du manque de documents administratifs d'identification ? L'on ne peut pas communiquer de chiffres pour l'instant, pour des raisons de procédures administratives. Mais ce que l'on peut dire à cet effet c'est que ce taux est pour le moment faible	🚦 Attentes et recommandations vis-à-vis du Projet WURI - Prendre en compte les difficultés des populations à travers les échanges de proximité permettant de comprendre leurs besoins - S'inspirer de l'expérience du dispositif IDU du CEPICI. Ce dispositif a permis d'unifier en un seul numéro identifiant les différents numéros attribués autrefois par les différentes institutions impliquées dans le processus de création d'une entreprise (impôts, tribunal du commerce, CNPS) - Mettre en place un dispositif de proximité ou de décentralisation pour la confection des documents d'état civil - Produire les numéros identifiant dès la déclaration de la naissance, à partir de l'établissement de l'extrait de naissance qui sera le document de base d'attribution	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
				du numéro identifiant de la personne - Faciliter l'accès de toutes les couches de la population au dispositif d'enrôlement pour l'établissement des documents d'identification (CNI, CMU, extrait de naissance, etc.) - Digitaliser les déclarations des naissances - Rendre gratuit le processus d'établissement des documents d'identification (CNI, CMU, extrait de naissance) - Tout mettre œuvre pour l'atteinte de objectifs du projet en pensant aux avantages que les résultats pourraient apporter en termes d'économie d'échelle dans le cadre du RGPH (réduction du budget du RGPH) - Impliquer le CEPICI dans les Comités techniques et de pilotage et dans la gouvernance du Projet WURI pour le contrôle des identifiants des entreprises anonymes	

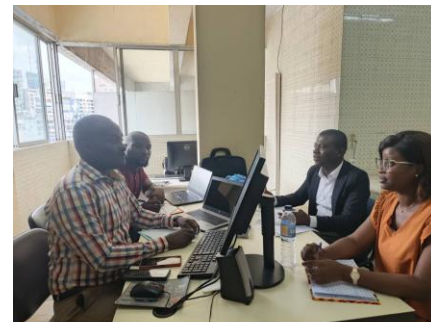
	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
				- Aller vers une tutelle interministérielle du projet WURI - Faire un benchmarking de mise en œuvre du projet d'identification dans divers pays ou diverses régions du monde.	
5	Commission Nationale des Frontières de Côte d'Ivoire (CNFCI)	18 février 2025	 Rôles, attributions et champs d'intervention La CNFCI a été mise en place en 2017 puis son fonctionnement a débuté en Janvier 2020 avec la mobilisation de son Bureau exécutif. Elle a pour mission principale d'assurer la coordination et la sécurisation de l'action gouvernementale dans l'espace frontalier mais spécifiquement de procéder à la délimitation des frontières ivoiriennes. Elle a pour rôle de : - Procéder à la matérialisation et à la démarcation des frontières ivoiriennes ; - Gérer les conflits frontaliers ; - Renforcer la coopération transfrontalière.  Quelle est la situation de gouvernance des frontières en Côte d'Ivoire (avancées, contraintes et défis) ?	 Avis sur le Projet WURI Le Projet WURI est important parce qu'on a des déficits en termes de planification. L'identification unique pourra permettre de contrôler le flux migratoire, connaître réellement le nombre d'Ivoiriens sur le territoire national et avoir toutes les informations sur l'individu. Le projet permettra de bien affirmer les stratégies de planification.  Qu'est-ce que le Projet WURI peut apporter à la politique des frontières en Côte d'Ivoire ? La base de données de la CNFCI ne pourrait servir au projet WURI puisqu'elle ne se rapporte pas aux	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
			Les Avancées : -initiative de déplacement à intervalle régulier de l'administration vers les populations reculées pour la confection des documents d'identification Les Contraintes : Un manque de communication et de collaboration est noté entre les différentes forces de l'ordre à la frontière et les services d'immigration. Les Défis : - Réduire le nombre d'apatrides par la sensibilisation et l'appui à l'établissement des documents d'identification (le nombre actuel d'apatrides est estimé à 750 mille personnes à travers les frontières) - Renforcer davantage la sécurité des frontières afin de maîtriser les flux migratoires  Quel est le niveau d'accès des populations frontalières au service d'état civil et à l'identification ? Du fait de l'éloignement de l'administration, les populations sont laissées pour compte et ont des difficultés à accéder au service d'état civil.  Quel est l'effectif de villages frontaliers en Côte d'Ivoire ? Pas encore de base sur ces données	individus mais peut jouer le rôle de facilitateur par la communication et de sensibilisateur des populations des zones frontalières. Le Projet WURI aidera la CNFCI pour connaître le nombre d'habitants en temps réel de chaque village frontalier pour mieux faire les études sur le niveau d'infrastructure et voir si les infrastructures sont en adéquation avec la population. Le projet WURI sera donc une aide à la planification des activités.  Quels sont les Risques du Projet WURI selon vous ? En termes de risques, on pourrait avoir : - Le risque d'une double nationalité ; - Une difficulté d'appartenir à la nation ivoirienne.	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
			🚧 Quel est le nombre de sous-préfectures frontalières en Côte d'Ivoire ? Pas encore de base sur ces données	🚧 Attentes et recommandations vis-à-vis du Projet WURI - Travailler au niveau du ministère de la justice ; - S'assurer qu'il n'y ait pas d'infiltration ; - Mener le processus jusqu'à son terme ; - Avoir une base de données solide ; - Centraliser et informatiser des structures ; - Faire une sensibilisation nationale ; - Apporter un appui à la CNFCI pour sensibiliser la population ; - Avoir des plans d'urgence pour la sécurité contre le terrorisme ; - Impliquer les chefs religieux et communautaires.	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
6	Programme National de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (PNLVBG) du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	21 février 2025	🚩 Rôles, attributions et champs d'intervention de Direction Le PNLVBG est une entité du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant qui a pour rôle d'organiser et de composer toutes les politiques de lutte contre les violences basées sur le genre et pour missions : - D'organiser la synergie d'action de acteurs sectoriels ; - De proposer une stratégie nationale de lutte contre les violences ; - De proposer des plans d'action ; - D'ordonner et d'évaluer les différentes interventions. 🚩 Situation des VBG en Côte d'Ivoire (avancées, contraintes, défis) Selon les statistiques, on constate 6 types de Violences basées sur le genre (l'agression sexuelle, l'agression physique, le mariage forcé, le mariage des enfants et les violences psychologiques et émotionnelles). Depuis 2014 il y a une stratégie de lutte contre les violences. La lutte est multi-sectorielle et organisée sur les plateformes de lutte contre les VBG. Les luttes menées ont abouti à une régression des violences (le taux de mariage des enfants qui passe de 32% en 2016 à 23% aujourd'hui). Mais la question de la coordination reste un défi d'autant plus qu'elle nécessite	🚩 Avis sur le projet WURI Le projet WURI est d'utilité publique, un réel besoin pour la population étant donné que la réalisation de ce projet va relever les défis d'identification. 🚩 Impacts du Projet WURI sur la lutte contre les VBG Le Projet WURI va impacter la lutte contre les VBG en termes de : - Réduction des dénis de ressources liés à l'identification et à l'identité des victimes ; - Accès des victimes aux services de base (éducation, santé etc.) 🚩 Risques du Projet WURI en matière de VBG Les agents de mise en œuvre du projet pourraient être des sources de VBG.	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
			beaucoup de ressources (financières, ressources humaines etc.)  Cartographie des plateformes de lutte contre les VGB en Côte d'Ivoire Il y a un maillage du territoire national. Toutes les régions de la Côte d'Ivoire sont prises en compte mais il y a une disparité en termes de plateforme d'une zone à une autre. Les mécanismes de protection existants ont été renforcés par l'adoption de la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (SNLVBG) depuis 2014 et l'installation de 84 plateformes de lutte contre les Violences Basées sur le Genre. Selon les rapports d'activités du PNLVBG, ces mécanismes ont permis le renforcement de capacités de 2927 acteurs du secteur de la sécurité, de la santé, du social et de la communauté sur la question des VBG. 1882 leaders communautaires et guides religieux ont été formés et se sont engagés à s'impliquer dans cette lutte. Tout comme 33 bureaux d'accueil genre ont été mis en place dans des commissariats et dans des brigades de gendarmerie.  Méthode d'identification des cas de VBG en Côte d'Ivoire Le PNLVBG ne fait pas d'indentification active mais tient plutôt compte des cas rapportés.  Existe-t-il une base de données des survivant(e)s en Côte d'Ivoire ?	 Attentes et recommandations vis-à-vis du Projet WURI - Bien former les agents de mise en œuvre du projet ; - Faire une véritable sensibilisation de la population ; - Impliquer toutes les parties prenantes dans la sensibilisation ; - Faire une interopérabilité des bases de données existantes pour éviter les doublons.	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
			Le PNLVBG dispose d'une base de données logées à la direction chargée des statistiques du PNLVBG. 🚦 Usage de la biométrie dans la résolution des cas de VBG en Côte d'Ivoire Aucune donnée biométrique n'est utilisée par le PNLVBG pour l'identification des victimes.		
	Cellule de Lutte contre la Traite, l'exploitation et le Travail des Enfants (CLTETE) du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	13 Mars 2025	🚦 Rôles, attributions et champs d'intervention de cellule La Cellule de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants est une cellule rattachée au ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant et a pour missions de : - Identifier et repérer les enfants victimes de traite et d'exploitation - Assurer le renforcement des capacités techniques et matérielles des intervenants aux points focaux - Assister les enfants victimes à travers un accompagnement et une prise en charge conséquente. - Organiser l'insertion familiale des enfants victimes et assurer le suivi post-prise en charge des victimes. - Référencer les victimes à l'hébergement d'urgence si nécessaire et suivi de la référence ; - Référencer les victimes aux soins d'urgence, si nécessaire, et suivi de la référence	🚦 Avis sur le Projet WURI Le Projet WURI est un bon projet, il est à considérer comme louable pour nous, d'autant plus qu'il va aider la CLTTE à régler ses problèmes d'identification dus au manque de données biométrique et surtout au manque d'informations complètes sur les victimes ; car la plupart de ces enfants n'ont pas de document d'identification, même pas d'extrait de naissance. 🚦 Impacts du Projet WURI sur la lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants Le Projet WURI aura un impact positif sur la lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants d'autant qu'il va	 CAMON 305 • 23mm f/1.88 1/100s ISO250

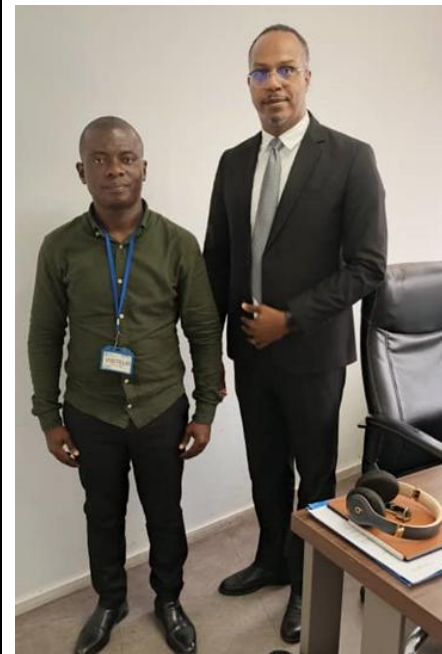
	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
			La CLTTE intervient sur toute l'étendue du territoire ivoirien et concerne les enfants de 0 à 18 ans quel que soit leurs origines.  Situation de la lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants en Côte d'Ivoire (avancées, contraintes, défis) En termes d'avancées, il y'a d'énorme progrès dans la lutte contre la maltraitance des enfants. Au niveau institutionnel, plusieurs structures interviennent sur ce problème et cela a favorisé une réduction considérable des enfants victimes. On enregistre au niveau de la CLTTE, 153 enfants pris en charge en 2023 et 215 en 2024. Le taux des enfants victimes de maltraitements est passé de 33% en 2016 à moins de 26% en 2024. 215 enfants complètement pris en charge en 2024. Les difficultés majeures que rencontre la CLTTE est qu'il y a un manque ou une insuffisance de communication entre les structures ou directions intervenant sur la même thématique de prise en charge et qu'elle en confronté à un déficit de moyens financier. En outre, les locaux du service sont peu adaptés La CLTTE ambitionne de rendre ses activités visibles, de s'ériger en direction et de créer des représentations aux frontières du pays.	permettre la traçabilité des enfants victimes et permettre à chaque individu d'avoir son identifiant unique et éviter les vols d'identité.  Risques du Projet WURI sur les enfants Le risque du Projet WURI sur les enfants est négligeable. Mais il pourrait y avoir une mauvaise perception ou interprétation de la part de la population si elle n'est pas bien informée.  Attentes et recommandations vis-à-vis du Projet WURI La CLTTE s'attend à : - Un aboutissement des résultats du Projet WURI dans un bref délai - Un règlement les problèmes d'identité de manière totale et absolue	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
			 Méthode d'identification des cas de traite, d'exploitation et de travail des enfants en Côte d'Ivoire Les victimes sont identifiées de différentes manières. Les identifications par la police de lutte installée aux frontières qui intercepte les enfants ou par dénonciation à travers le numéro vert 116. Dans un premier temps, les enfants sont placés dans un centre d'accueil et ceux-ci sont reçus pour un entretien avec les agents de la CLTE pour confirmer leur état de détresse. Après tout ce parcours, l'enfant est pris en charge de manière totale pour son intégration et est inscrit à l'école ou dans un centre de formation en fonction de son âge. Dans le cas où les parents biologiques de l'enfant vivent, une réintégration familiale est organisée pour la victime avec un accompagnement. Le document demandé pour l'identification des victimes est l'extrait d'acte de naissance.  Existe-t-il une base de données des enfants victimes de traite et d'exploitation en Côte d'Ivoire La CLTE dispose d'une base de données numériques pour l'enregistrement des victimes et des témoins mais il n'existe pas de bases de données biométriques.		

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
	Programme National de Prise en Charge des Orphelins et Enfants rendus vulnérables du fait du VIH/SIDA (PN- OEV) du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	24 février 2025	🚦 Rôles, attributions et champs d'intervention du programme - Développer la Politique nationale de soins et soutien aux OEV et leurs familles et veiller à sa mise en œuvre - Œuvrer pour que l'OEV vive et grandisse dans un environnement sain et protecteur, lui assurant un développement psychologique et social équilibré avec des familles autonomes et responsables - Définir le cadre stratégique de prise en charge des OEV - Définir la politique nationale de prise en charge - Appuyer le fonctionnement des centres sociaux pour la gestion des OEV - Coordonner les interventions des structures vis-à-vis des OEV - Définir les liens familiaux des orphelins du VIH - Travailler en collaboration avec la société civile pour la prise en charge des OEV	🚦 Avis sur le Projet WURI - On se demande pourquoi un nouvel organisme pour l'identification ou pourquoi un nouvel identifiant alors que l'on a déjà la carte CMU, - C'est un très bon projet mais un projet de trop pour l'identification. L'on semble être face à trois pôles d'identification (CMU, ONECI, WURI) 🚦 Impacts du Projet WURI sur les enfants orphelins de Côte d'Ivoire Les OEV sont une cible très sensible dont le mode d'identification peut mettre en mal la confidentialité et même conduire à une violation de la vie privée.	 CANON 305 • 23mm 1/180 1/32s ISO800

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
			 Situation du programme (avancées, contraintes, défis) Les Avancées : - De 4,7% de prévalence en 2004, l'on est passé à 1,82% en 2012-2013 - De 540 000 OEV en 2010, l'on est passé à 376 491 OEV en 2012-2013 - 176 000 OEV complètement pris en charge en 2016 - L'on note également la mise en place et l'actualisation régulière du Plan de stratégie national (PSN), des documents de réformes, le document de politique nationale OEV, le document de soutien psychosocial, les standards OEV, des modules de formation relatifs à la prise en charge des OEV (des documents de référence qui permettent aux acteurs d'avoir des interventions harmonisées sur le terrain de prise en charge des OEV) Les Contraintes : - Manque ou insuffisance de communication entre les structures ou directions intervenant dans le domaine de prise en charge des personnes vulnérables - Insuffisance de moyens financiers Les Défis :	 Risques du Projet WURI pour les enfants orphelins de Côte d'Ivoire - Le contexte politique et la crise de l'identité en Côte d'Ivoire sont très sensibles. Un manque ou une mauvaise communication sur le Projet WURI pourrait constituer un obstacle - Le mauvais usage des données d'identification - La confiscation des libertés individuelles par les pouvoirs - La violation des données à caractère personnel pour le défaut de sécurité des bases de données centrales  Attentes et recommandation vis-à-vis du Projet WURI - Sécuriser au maximum les bases de données centrales pour éviter les fuites de données - Pas besoin d'identifier les étrangers parce qu'ils sont déjà les documents d'identité de leurs	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
			-Renforcer les outils de prise en charge et réduction de la vulnérabilité des OEV  Cartographie des orphelinats de Côte d'Ivoire Dans le cadre de la mise en œuvre du PN-OEV, les enfants vivent chez des substituts parentaux (oncle, tante, grands-parents, etc.), ils ne sont pas dans les orphelinats. Il est donc difficile pour le PN-OEV de faire une cartographie des orphelinats ; car il y a peu de collaboration avec les orphelinats  Méthode d'identification des enfants orphelins en Côte d'Ivoire - Les structures sanitaires, ONG, la plateforme de collaboration OEV, les centres sociaux, etc. fournissent la liste des OEV - La fiche d'identification permettant de renseigner la situation de l'enfant - Le service de suivi et évaluation se charge de collecter toutes les informations sur les plateformes de collaboration sur les OEV afin d'en constituer une base de données - La codification des OEV (par parents, année, zone de provenance, lieu ou centre social de référence, etc.)  Existe-t-il une base de données des enfants orphelins en Côte d'Ivoire	pays d'origine et ils pourraient utiliser cette passerelle pour prendre une autre identité qui peut conduire à une double identité avec double numéros identifiants - Communiquer normalement sur le Projet WURI, parce qu'on n'en entend pas parler dans le pays - Se concentrer sur la CMU pour produire un identifiant unique - Encourager la production de la CMU dès la naissance	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
			Oui, il existe une base de données des OEV		
7	Direction Générale chargée de la Transformation Numérique et de la Digitalisation du Ministère de la transition numérique et de la digitalisation	20 février 2025	🚦 Rôles, attributions et champs d'intervention de la direction Le Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation, met en œuvre, suit, actualise et évalue la politique du Gouvernement en matière de transition numérique et de digitalisation. Il s'agit entre autres de : • Élaboration et suivi de l'application de la réglementation en matière de Transition numérique et de Digitalisation ; • Mise en œuvre de stratégies et de plans d'action pour le développement d'un environnement numérique ; • Développement de l'accès au réseau numérique ; • Contrôle de la programmation et de la réalisation des infrastructures et des équipements du secteur des télécommunications ainsi que leur maintenance ; • Élaboration et suivi de l'application de la réglementation en matière de télécommunication.	🚦 Avis sur le Projet WURI Le projet est important dans la mesure où il va s'appuyer sur le RNPP (Registre national des personnes physique) pour l'attribution d'un identifiant unique à toutes les personnes et faciliter les démarches en ligne, va impliquer chaque pan des activités du pays, informatiser tous les documents administratifs et réduire l'usurpation d'identité. 🚦 Impacts du Projet WURI sur la transformation numérique de la Côte d'Ivoire Pour l'économie numérique et l'inclusion financière : - Le Projet WURI peut accélérer l'adoption numérique en ouvrant les comptes bancaires par exemple, en donnant accès aux services financiers et tous les	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
			 Situation de la digitalisation en Côte d'Ivoire (avancées, contraintes, défis) La digitalisation s'est imposée à ce jour comme un pilier essentiel pour la survie et la croissance des entreprises dans notre économie dynamique. Elle rend possible une amélioration de l'efficacité opérationnelle, grâce à l'automatisation des tâches répétitives et à la réduction des erreurs.	services mobiles monnaies. - Le projet pourrait permettre une meilleure identification des entrepreneurs qui vont avoir l'accès facile aux financements (référéncé sur le Projet WURI ils peuvent avoir un historique qui va permettre de mesurer leur viabilité.) - L'Etat pourra intégrer des services i-Gouv, le paiement des impôts en ligne  Risques du Projet WURI pour l'économie numérique On pourrait être confronté : - A la cybercriminalité (usurpation d'identité) si la sécurisation des bases de données du WURI n'est pas de mise	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
				- La difficulté de mise en œuvre du projet en cas de mauvaise communication et de manque d'implication des parties prenantes les plus concernées.  Attentes et recommandations vis-à-vis du Projet WURI Pour le Projet WURI il faut : - Faire usage de l'intelligence artificielle étant donné que nous sommes dans la digitalisation ; - Utiliser les technologies avancées pour optimiser l'identification (on peut utiliser par exemples les reconnaissances faciales, les empreintes, des services de numéros incrémentés pour identifier une action de l'individu etc.) ; - Impliquer plusieurs acteurs ou structures (entre autres, le	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
				ministère de l'Intérieur, la CNAM, la BCEAO, la CIE, la SODECI, la CEI, etc.) dans les parties prenantes ; - Etablir des calendriers de travail avec toutes les parties prenantes et tous les pays concernés par le Projet WURI ; - Donner des rôles stratégiques au MTND pour l'appui technique et infrastructure numérique ; - Penser à l'expertise sur l'architecture technique ; - Penser à l'interopérabilité des systèmes d'information ; - Développer les solutions d'authentification numérique (exemple des API d'identification numérique pour les services en ligne) ; - Intégrer les identifiants que chacun aura dans les plateformes de service numérique (pour les services de paiements en	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
				ligne des i-Santé, des i-Education par exemple) ; - Sensibiliser la population, promouvoir le projet par des campagnes de communication ; - Renforcer les mesures de lutte contre la cybersécurité pour protéger les données personnelles ; - Ouvrir les yeux sur l'extérieur (prendre l'exemple sur les pays ayant déjà réussi ce projet) ; - Explorer les synergies entre les pays concernés par le Projet WURI ; - Prendre en compte les projets de transformation numérique en Côte d'Ivoire (e.gouv, e.justice, e.commerce, e.santé, e.agriculture, etc.).	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
	Direction des affaires sociales (DAS) du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale	25 mars 2025	 Rôles, attributions et champs d'intervention de la DAS La Direction de l'Action Sociale est chargée de préparer et de mettre en œuvre la politique nationale d'Action sociale. A ce titre, elle est chargée de : • Promouvoir l'insertion socio-sanitaire et économique des groupes sociaux défavorisés ; • Veiller à la promotion et à la protection des droits des personnes vulnérables ; • Veiller à la promotion et à la protection des personnes âgées ; • Impulser et de coordonner les programmes de recherche en matière d'action sociale ; • Elaborer les textes législatifs et réglementaires relatifs à l'action sociale et de veiller- leur application ; • Veiller au suivi et à l'accompagnement psycho-social des personnes vulnérables. La Direction Générale de l'Action Sociale comprend : - la Direction de la protection et de l'assistance ; - la Direction des secours sociaux ;	 Avis sur le Projet WURI C'est un bon projet qui est le bienvenu. Parce qu'il pourra permettre de faciliter l'identification des personnes vulnérables. Ce sera une véritable boussole pour l'action sociale.  Risques liés aux personnes vulnérables Le risque sera la non-implication des personnes vulnérables par un plan spécial d'enrôlement et d'identification ; et si le projet ne s'étend pas sur l'ensemble du territoire ivoirien.  Attentes et recommandations vis-à-vis du Projet WURI La DAS s'attend à une implication intégrale des personnes vulnérables pour un mise en œuvre inclusive du projet. Elle souhaite que le WURI associe les centres sociaux qui sont tout le temps en contact avec la population et qui disposent donc	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
			- la Direction de l'accompagnement social.  La situation de l'exclusion sociale en Côte d'Ivoire (avancées, contraintes, défis) Les populations fréquentent de plus en plus les centres sociaux. Les Avancées : - La DAS est passée de 96 centres sociaux en 2019 à 136 centres sociaux en 2024 - Appuis techniques de plusieurs partenaires - Réalisation de nombreuses campagnes de sensibilisation sur les dangers de l'exclusion sociale Les Contraintes : - Certains centres sociaux sont en état de dégradation avancée - Les baux des bâtiments des certains centres d'accueil ne sont pas aux normes et les responsables sont sous la pression des bailleurs - Problèmes de mobilité des agents en raison du manque de moyens financiers et de locomotion Les Défis :	des bases de données des personnes vulnérables.	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
			Renforcement des capacités des agents de la DAS et des centres sociaux dans tous les domaines de leurs fonctions  Typologie des personnes vulnérables Sont considérées comme personnes vulnérables : les enfants, les veuves, les personnes âgées, les femmes, les orphelins, les personnes handicapées  Méthode d'identification des personnes vulnérables La DAS travaille avec des responsables communautaires pour l'identification des personnes vulnérables Les personnes vulnérables sont enregistrées lorsqu'elles sollicitent des aides techniques, lorsqu'elles introduisent une/des demandes auprès des centres sociaux. L'identification se fait aussi au niveau des Directions régionales et des centres sociaux. Il faut noter que qu'il y a des personnes qui n'ont pas été parfois prises en charge par manque de document d'identification.  Comparaison entre la DAS et la DPPH et la DGPS		

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
			Tout comme la DAS, la DPPH est une direction centrale du ministère de l’Emploi et de la Protection Sociale. La DPPH travaille en étroite collaboration avec la DAS qui a en son sein un secours social octroyé aux personnes vulnérables. Mais la DAS intervient beaucoup plus dans les actions sociales.  Les associations / ONG de référence des groupes vulnérables Quelques ONG collaborant avec la DAS : - ONG SIANVOUE (Bouaké) / Contact : 0748413986 - ONG CŒUR POUR LA MERE ET L'ENFANT (Centre pilote de Port-Bouët) / Contact : 0705892439 - ONG ADDY (Yopougon Île Bouley)/Contact: 0757071057 - ONGAHDA (Yopougon Selmer) / Contact : 0709508124 NB : La DAS leur apporte des subventions de l'Etat pour accompagner leurs usagers sous la supervision des centres sociaux.		
	Direction de la Promotion des Personnes Handicapés (DPPH) du Ministère de	25 mars 2025	 Rôles, attributions et champs d’intervention de la DPPH La DPPH a pour mission d’assurer la protection et la promotion des droits des personnes handicapées. Comme attributions, il s’agit pour la DPPH de :	 Avis sur le Projet WURI Le Projet WURI est un projet intéressant dans la mesure où il va permettre de bien identifier les personnes handicapées et va permettre de recenser les	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
	l'Emploi et de la Protection Sociale		- Concevoir et mettre en œuvre les politiques nationales visant la promotion et la protection des personnes handicapées ; - Mettre en œuvre une politique cohérente d'encadrement, de formation, d'insertion des personnes handicapées dans les structures sociales ; - Contrôler les activités des institutions spécialisées de personnes handicapées ; - Initier et conduire les actions visant l'intégration sociales des personnes handicapées dans le processus de développement. La DPPH intervient dans le cadre réglementaire (tout ce qui est texte de loi, les décret), dans l'éducation des enfants en situation de handicap, dans le domaine de l'emploi et l'assistance des personnes handicapées. La DPPH s'appuie sur les Directions régionales de la protection sociale. Les Directions régionales sont au nombre de 33 et travaillent avec les centres sociaux. Le découpage des Directions régionales tient compte de là où se trouvent les centres sociaux.  La situation des personnes handicapées en Côte d'Ivoire (avancées, contraintes, défis)	personnes handicapées et avoir leur nombre exact et leurs besoins réels.  Risques liés aux personnes vulnérables Le risque sera la non-implication des personnes handicapées et si le projet ne s'étend pas sur l'ensemble du territoire ivoirien.  Attentes et recommandations vis-à-vis du Projet WURI La DPPH s'attend à une implication intégrale des personnes handicapées pour un mise en œuvre efficiente du projet. La recommandation est donc d'associer les centres sociaux qui sont tout le temps en contact avec la population.	 CAMON 305 • 23mm f/1.88 1/35s ISO735

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
			Il y a aujourd’hui un renforcement du cadre juridique en faveur des personnes handicapées, l’amélioration de l’employabilité des personnes handicapées. De 1997 à 2024, 2307 personnes handicapées ont été recrutées à la Fonction publique. L’Etat ne peut pas employer toutes les personnes handicapées, il s’adresse donc au secteur privé pour obtenir plus d’emploi pour elles. Ainsi, le nouveau Code du travail de 2015 a un chapitre réservé aux quotas attribués aux personnes handicapées diplômées et qualifiées. Il existe deux COTOREP (Commission technique d’orientation et de reclassement professionnel). Une pour le secteur public et une pour le secteur privé pour régler les questions de discrimination vis-à-vis des personnes en situation de handicap et faciliter leur accès aux emplois et concours. Le défi de la DPPH est au niveau du système éducatif qui devrait être beaucoup plus inclusif vu qu’il n’y a pas suffisamment d’écoles pour les enfants en situation de handicap auditif. L’un des défis est l’accès des personnes handicapées à la santé, l’orientation de l’Etat vers les actions en faveur des personnes handicapées et l’acquisition des vraies données statistiques sur les personnes handicapées.		

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
			 Typologie des personnes handicapées en Côte d'Ivoire Il existe 3 grandes catégories de handicaps : ✓ Le handicap moteur (le handicap physique, qui regroupe toutes les personnes en fauteuil roulant, qui utilisent des béquilles, les personnes de petite taille, les bossus.) ✓ Le handicap mental (les personnes handicapées psychiques, les handicapées intellectuelles.) ✓ Le handicap sensoriel (les albinos, les bègues, les malvoyants, les personnes sourdes et malentendantes)  Méthode d'identification des personnes Handicapées en Côte d'Ivoire (existe-t-il une base de données des personnes handicapées en Côte d'Ivoire ?) Les personnes handicapées sont enregistrées lorsqu'elles sollicitent des aides techniques ou font des demandes. L'identification se fait aussi au niveau des Directions régionales. Il faut noter qu'il y a des personnes qui n'ont pas été parfois prises en charges par manque de document d'identification.		

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
			 Effectif des personnes Handicapées en Côte d'Ivoire La Direction travaille sur la consolidation des chiffres pour avoir une base de données des personnes en situation de handicap. Donc ces chiffres ne peuvent pas être communiqués vu qu'ils ne sont pas encore officiels.  Comparaison entre la DAS et la DPPH et la DGPS Tout comme la DAS, la DPPH est une Direction centrale du ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale. La DPPH travaille en étroite collaboration avec la DAS qui a en son sein un secours social octroyé aux personnes vulnérables.  Les associations / ONG de référence des personnes handicapées La DPPH travaille avec quelque 250 ONG et organisations à qui elle apporte des appuis techniques et intervient à travers les communications pour leurs actions. Ces organisations et ONG bénéficient de la subvention de l'Etat qui leur est accordée chaque année et sont accompagnées dans l'encadrement de leurs structures. La DPPH dispose de faitières, notamment la CPH-CI, la CAPH-CI (Coordination des associations de personnes handicapées de Côte d'Ivoire) et l'UNFH-CI (Union nationale des femmes handicapées de Côte d'Ivoire).		

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
	Direction Générale des Transports Terrestres et de la Circulation (DGTTC) du Ministère des Transports	13 mars 2025	✚ Rôles, attributions et champs d'intervention de DGTTC (avancées, contraintes, défis) La Direction Générale des Transports Terrestres et de la Circulation (DGTTC) a été créée le 11/08/2006 par l'arrêté N°0207/MT/CAB. Elle est rattachée au Ministère des Transports et a pour mission de conduire la politique nationale en matière de transport terrestre et de la circulation routière et ferroviaire sous l'autorité du Ministre des Transports et de coordonner les activités des Directions et services sous son autorité. Elle comprend en son sein plusieurs Directions qui traduisent en même temps ses actions : - La Direction du Développement Technologique et de la Gestion Intégrée des Opérations de Transports Terrestres - La Direction de la Circulation Terrestre et de la Sécurité Routière - La Direction de la Coordination des Transports Terrestres et des Relations Extérieures - La Direction des Entreprises des Transports Terrestres - La Direction des Moyens généraux - La Direction des Transports Routiers et Ferroviaires	✚ Avis sur le projet WURI Le Projet est d'actualité et essentiel. Il va aider à la traçabilité des individus et va permettre de régler les problèmes d'accès aux services sociaux de base. ✚ Impacts du Projet WURI les activités de délivrance de permis de conduire en Côte d'Ivoire Au niveau de la DGTTC, l'identifiant unique va permettre une fiabilité des documents qu'elle produit et va permettre la rapidité des procédures. ✚ Risques du Projet WURI sur la délivrance de permis de conduire en Côte d'Ivoire Le risque majeur est la cybercriminalité si le système de sécurisation des données n'est pas sûr ou rassurant.	 CAMON 305 • 33mm 1/188 1/50s ISO288

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
			 Méthodes d'identification pour la délivrance des permis de conduire La réglementation en Côte d'Ivoire impose l'âge de 18 ans au minimum pour passer le permis de conduire et il faut s'inscrire dans une auto-école agréée par le ministère des Transports. Une fois inscrit, le demandeur suit une formation après laquelle il se présente à la direction générale à Abidjan ou à la direction régionale à l'intérieur pour les différentes évaluations théoriques du code de la route et la pratique à travers la conduite. Il y a toute une condition sur l'âge et l'aptitude physique à conduire. Les documents requis pour l'inscription sont la pièce d'identité et l'extrait de naissance.  Procédure d'authentification d'un permis de conduire Toute la procédure est digitalisée dès l'inscription à l'auto-école via une plateforme et un suivi se fait grâce à cette plateforme. Et à la fin, le permis est produit avec toutes les références du demandeur.  Avis sur l'interopérabilité entre différentes bases de données Les données biométriques sont déjà utilisées par la DGTTTC, les autres types de transport et pour les	 Attentes et recommandation vis-à-vis du projet WURI Pour la réussite du Projet, il faut : - Une bonne sensibilisation de la population sur l'utilité de l'identifiant unique et son utilisation. - Appliquer plus de transparence dans le projet par la communication sur ses tenants et ses aboutissants - Rassurer sur la fiabilité et la sécurité des données générées par la communication et surtout la mise en place d'un système de protection sophistiqué des bases de données	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
			formalités afin de garantir la fiabilité des informations du candidat. La DGTTC est donc disposée à une interopérabilité de ses bases de données avec le WURI afin de l’accompagner dans l’atteinte de ses objectifs.		
	Structures spécialisées dans l’identification biométrique				
	Autorité de Régulation des Télécommunications /TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI)	27 février 2025	🚦 Rôles, attributions et champs d’intervention de l’ARTCI L’ARTCI est une autorité administrative indépendante dotée d’une autonomie financière créée en 2012. Elle a pour mission la lutte contre la cybersécurité et la gestion des données. Depuis 2024, il y a eu la création de l’ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité et du Système d’Information) pour la sécurisation des données. 🚦 Quelle est la situation de la régulation des télécommunications en Côte d'Ivoire (avancées, contraintes, défis) Le système se porte bien et est dans de bonne disposition. Il y plus de 59 millions d’abonnés aux services de téléphonie mobile, plus de 74% de ménages abonnés à internet ; 15 millions d’abonnés aux services mobiles money et 8128 localités couvertes, soit 99% du territoire. Au niveau des câbles sous-marins, nous sommes passés de 3 à 5 câbles. La dynamique globale est positive, il y a un écosystème qui favorise la concurrence et les réflexions sont faites pour atteindre la 5G. Il y a des	🚦 Avis sur le Projet WURI C’est un projet avantageux pour le pays (gouvernement et population globale) car il va permettre la gestion efficace de l’identité et l’interopérabilité entre les bases de données des structures d’identification telles que l’ANSAT, le CEPICI, l’ONEC, l’ARTCI. 🚦 Risques du Projet WURI Interconnecter les bases de données et mettre les informations à la disposition de la police pourrait engendrer une surveillance de masse. La cybercriminalité est un risque considérable et les risques d’atteinte à la vie privée de l’individu sont élevés.	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
			enjeux de sécurité avec l'arrivée de l'IA. Le défi majeur de l'ARTCI est de protéger la vie de consommateurs et de veiller à la qualité de service.  Quelles sont les bases de données fonctionnelles qui existent en Côte d'Ivoire ? Le champ de compétence de l'ARTCI concerne les opérateurs de télécommunication. Ainsi, les bases de données dont disposent les opérateurs portent sur l'identification des abonnés des services de télécommunication. L'ARTCI n'a pas le contrôle sur les bases de données mais elle peut les éditer.  Avis sur l'interopérabilité entre les bases de données des opérateurs en charge de l'identification biométrique (ONECI, Banques, SNEDAI, CEI, QUIPUX, etc.) L'interopérabilité entre les bases de données est une bonne chose, c'est avantageux en termes de simplification des procédures administratives. C'est une pratique qui va permettre de lutter contre la corruption.	 Attentes et recommandations vis-à-vis du projet WURI - Prendre en compte des dispositions pour l'analyse approfondie pour voir l'enjeu du projet, sa finalité ; - Soumettre les données à l'ARTCI pour une mise en conformité ; - Analyser les risques et les mesures prises pour atténuer les potentiels risques ; - Prendre des mesures organisationnelles, techniques pour la mise en place du projet ; - S'assurer de la sécurisation des données.	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
	SNEDAI	27 février 2025	 Rôles, attributions et champs d'intervention de la SNEDAI-Passeport La SNEDAI existe depuis 2007. Elle s'occupe de l'activité de passeport, notamment tout ce qui concerne l'identification des requérants, la collecte de leurs informations biométriques. La SNEDAI dispose actuellement de 4 sites en Côte d'Ivoire centrés à Abidjan mais a un projet d'extension des sites à l'intérieur du pays. Environ 1000 demandeurs sont enregistrés par jour et l'entreprise est déployée dans une quarantaine d'ambassades.  Quelle est la situation de l'identification pour le passeport en Côte d'Ivoire (avancées, contraintes, défis) La SNEDAI est l'une des premières sociétés à avoir lancé le passeport biométrique dans les pays africains. En termes de contraintes, il y a des fraudes sur l'identification à cause des documents requis pour l'obtention du passeport. Le défi majeur de la SNEDAI est la prise en charge des requérants et l'implémentation de l'IA pour faciliter l'identification et éviter les fraudes.  Blocages clés des populations dans la demande de passeport	 Avis sur le Projet WURI Le Projet WURI a une bonne vision. Il est important dans la mesure où il va faciliter l'intégration. Il faut juste l'arrimer à l'ONECI pour avoir une uniformisation des données. Il sera bénéfique pour le pays et va faciliter l'interopérabilité sous-régionale avec les autres pays ayant déjà ce mécanisme.  Que pensez-vous de l'interopérabilité entre la base de données biométriques de SNEDAI-passeport et celle que le Projet WURI veut mettre en place ? Le socle du projet devrait être le RNPP de l'ONECI pour avoir un identifiant unique. Les bases de données de SNEDAI ont une interopérabilité avec celles de l'ONECI. Ainsi, si le projet WURI est arrimé à l'ONECI, il aura une interopérabilité avec le SNEDAI.	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
			En cas de doute, certaines demandes ne sont pas prises en compte. Parfois sur les sites non digitalisés, il y a des longues files d'attente. La digitalisation entraine des dérives lorsque les utilisateurs n'en ont pas connaissance et la notion de la fonction sur les passeports crée aussi des contraintes (d'autant plus qu'il faut prouver la profession).	 Risques du Projet WURI Il y a un gros risque d'échec si le projet n'est pas fédérateur et n'est pas arrimé à l'ONECI.  Attentes et recommandations vis-à-vis du Projet WURI La SNEDAI s'attend à un assainissement des données d'identification, à un projet fédérateur (inclusion totale de toutes les parties prenantes). Le Projet WURI doit avoir une bonne stratégie de communication pour mieux informer les populations et avoir un plan d'action bien défini.	
	Office National de l'Etat Civil et de l'Identification (ONECI)	25 février 2025	 Rôles, attributions et champs d'intervention - La mise en œuvre de la politique de l'état civil en liaison avec les officiers, les agents d'état civil et les autorités judiciaires, ainsi que l'identification des personnes résidant en Côte d'Ivoire - réaliser l'identification biométrique - disposer d'un système d'état civil - assurer l'interopérabilité des données	 Avis sur le Projet WURI C'est un bon projet mais dont la mise en œuvre est mal partie. On laisse de côté l'ONECI qui est la structure qui constitue le fondement même de l'identification dans le pays pour confier le projet WURI à un ministère qui est censé être l'usager du produit de	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
			- assurer la gestion de l'identification en Côte d'Ivoire 🚦 Quelle est la situation de l'identification des populations en Côte d'Ivoire (avancées, contraintes, défis) Les Avancées : - Engouement au niveau du renouvellement des CNI - Mise en place du registre national d'identification - Environ 10 millions de personnes ont fait la demande de la CNI jusqu'en 2024 - Mise en place d'une loi spéciale de rétablissement de l'identité - Mise en place d'un système d'interopérabilité des bases de données avec des structures à fort enregistrement d'utilisateurs - Mise en place de carte de résident pour la population issue des pays de la CEDEAO - Initiation d'un système d'enrôlement et d'identification depuis la naissance en collaboration avec les centres de santé - Numérisation des registres des centres d'état civil Les Contraintes : La question de l'identification n'est pas dans la culture africaine. Il est donc difficile d'observer l'intérêt des	l'identification (c'est comme construire la maison en commençant par la toiture). On ne peut pas avoir deux structures de production d'un identifiant unique. C'est comme avoir deux identifiants différents ou des doublons Les activités de l'ONECI peuvent servir à mettre en œuvre le Projet WURI. Avec l'ONECI on a à peine 9% de personnes disposant de Numéro National d'Identification (NNI). Pourquoi donc créer deux canaux d'identification ? L'ONECI ne pense pas que le WURI puisse atteindre ses objectifs avec son fonctionnement actuel. Parce que cela induit un chevauchement des rôles avec la mission de l'ONECI. 🚦 Risques du Projet WURI La perte de ressources financières à cause de l'existence et du financement de deux structures (ONECI, MEPS) pour la même mission.	 CAMON 305 • 23mm 1/1.68 1/50s ISO550

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
			populations pour la procédure d'identification. Elles établissent les documents d'identification par opportunité (élection, scolarisation des enfants, voyage, etc.) Un fort taux d'enfants ou de personnes non déclarées à l'état civil	La méthode de mise en œuvre du Projet WURI ternit la réputation du pays avec plusieurs structures d'identification ; ce qui pourrait réduire la sécurité des bases de données  Attentes et recommandations vis-à-vis du Projet WURI - Rétablir le contrat de départ entre la Primature et l'ONECI relatif au Projet WURI - Reloger le WURI à l'ONECI - Etablir l'ARTCI en tant que structure de gestion des données entre l'ONECI et le WURI dans la mise en œuvre du projet - Intégrer toutes les parties prenant à la mise en œuvre de WURI	
	Guichet Unique du Foncier (GUF)	12 mars 2025	 Rôles, attributions et champs d'intervention Le GUF est la vitrine, la porte d'entrée et l'interface entre le ministère de la Construction et les clients en matière du foncier.	 Avis sur le Projet WURI Le WURI est un projet porteur et à encourager. Il permettra d'éviter la délinquance dans le secteur du foncier.	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
			Au niveau des attributions, le GUF informe les usagers sur la constitution des dossiers administratifs liés au foncier urbain, reçoit toutes les demandes d'acte des usagers, centralise, vérifie et enregistre les demandes, assure le suivi et le traitement des dossiers par les services compétents. Le champ d'intervention du Guichet s'étend à la gestion des actes liés au foncier urbain. Abidjan est le guichet central et 97 autres guichets sont repartis à l'intérieur de pays.  Quelle est la situation de formalisation du foncier en Côte d'Ivoire (avancées, contraintes, défis) Avec la bactérie de réformes initiées depuis 2019, le GUF est à l'ère de la digitalisation, du numérique et de la modernisation. Un identifiant unique du foncier a été mis en place. Les contraintes du GUF sont d'ordre social avec le refus d'acceptation du changement par la population. Aujourd'hui, le défi fondamental du GUF est de réduire significativement les conflits liés au foncier.	Il va permettre la traçabilité des individus et des actes sociaux. Mais il pourrait être compliqué à être réalisé vu que les documents d'identification ne sont pas délivrés rapidement.  Risques du Projet WURI selon vous Le risque majeur c'est la marginalisation des personnes apatrides. Alors, comment réussir à enrôler ces personnes et les prendre en charge ?  Attentes et recommandation vis-à-vis du Projet WURI Pour la réussite de la mise en œuvre du projet, le WURI devrait : - Faire une sensibilisation sur la déclaration des naissances et même des décès ; - Créer un guichet unique de l'identification ;	 CAMON 305 • 23mm 1/188 1/50s ISO200

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
			 Quels sont les documents d'identification exigés pour légaliser un patrimoine foncier en Côte d'Ivoire ? Les documents à fournir pour la légalisation du patrimoine foncier sont : - La CNI ou le passeport en cours de validité pour les nationaux - La photocopie de la carte consulaire authentifiée pour les non-nationaux  A combien estimez-vous le taux de personnes qui désirent formaliser leur patrimoine foncier, mais qui n'y arrivent pas à cause du manque de document d'identification ? Aucune statistique n'est établie par le GUF pour l'instant en ce qui concerne le taux de personnes qui désirent formaliser leur patrimoine foncier ou leur habitat, mais qui n'y arrivent pas à cause du manque de document d'identification. Le GUF dispose plutôt de statistiques pour les nombres d'ACD demandées, rejetées et signées. <u>BILAN 2023 :</u> ACD DEMANDEES : 13.236 à Abidjan et 26.665 à l'intérieur du pays ACD REJETEES : 4.151 à Abidjan et 1.267 à l'intérieur du pays	- Rapprocher les services d'identification de la population ; - Impliquer les collectivités territoriales ; - Bien former les agents de mise en œuvre des documents d'identification ; - Simplifier les démarches, réduire le coût et le temps pour l'acquisition des documents ; - Mettre en place des mécanismes de lutte contre les fraudes sur l'identité ; - Recueillir l'avis des populations - Encourager une collaboration entre les différents services d'identification - Intégrer l'identifiant unique dès la naissance	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
			ACD SIGNEES : 8.843 à Abidjan et 25.533 à l'intérieur du pays <u>BILAN 2024 :</u> ACD DEMANDEES : 20.772 à Abidjan et 52.172 à l'intérieur du pays ACD REJETEES : 1.490 à Abidjan et 4.321 à l'intérieur du pays ACD SIGNEES : 10.015 à Abidjan 21.020 à l'intérieur du pays		
	Organisations de la Société Civile				

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
	FONDYGENDER CI	19 février 2025	🚩 Rôles, attributions et champs d'intervention de l'Organisation Le FONDYGENDER-CI (bonheur du genre) est une association exerçant sur l'étendue du territoire ivoirien qui intervient dans le domaine du VIH/SIDA auprès des personnes transgenres, des personnes intersexuelles et des femmes en situations difficiles. Il travaille aussi dans le domaine du droit humain en lien avec le VIH/SIDA, à l'assistance des personnes transgenres et intersexuelles incarcérées ; dans le domaine de l'insertion sociale ; dans le domaine culturel. L'ONG fait la recherche de stage et d'emploi pour les bénéficiaires, l'orientation vers les structures agréées pour les questions de santé. 🚩 Situation des personnes transgenres en Côte d'Ivoire en général et dans l'accès aux services en particulier (avancées, contraintes et défis) Les personnes transgenres ne sont pas reconnues par l'Etat de Côte d'Ivoire et il leur est difficile d'avoir accès à la santé, à l'emploi et aux services de bases fondamentaux. Les personnes transgenres sont en difficulté dans le processus d'entame de leur transition. On ne note aucun suivi psychologique pour ces personnes et aussi la stigmatisation, la marginalisation et la discrimination de cette communauté.	🚩 Avis sur le Projet WURI Le projet bien attendu et intéressant. 🚩 Quel intérêt le Projet WURI peut-il apporter aux personnes transgenres de Côte d'Ivoire ? L'identifiant unique : - Permettra au transgenre d'être dans le fichier national ; - Facilitera l'entrée dans les services administratifs ; - Facilitera l'accès à l'emploi, à la santé et aux services de bases pour les transgenres. 🚩 Comment faut-il inclure les personnes transgenres dans les opérations d'identification ? Pour inclure les personnes transgenres dans les opérations	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
			🌈 Quelle est la situation de l'accès des personnes transgenres à l'état civil et l'identification (avancées, contraintes, risques et défis) L'accès aux documents d'état civil est très difficile en Côte d'Ivoire. 🌈 Que faut-il faire pour améliorer l'accès sécurisé des personnes transgenres aux services d'identification ? Pour améliorer l'accès sécurisé des personnes transgenres aux services d'identification, il faut : - Permettre aux personnes transgenres d'avoir accès aux services d'identification ; - Permettre aux transgenres de garder leur nom, leur identité en mettant la photo actuelle de la personne.	d'identification, il faut prendre en compte leurs besoins. 🌈 Risques du Projet WURI - Risque de stigmatisation et de discrimination ; - Insécurité des personnes transgenres. 🌈 Attentes et recommandations vis-à-vis du Projet WURI - Demander l'accord des personnes avant la divulgation des informations ; - Assurer la sécurité pendant et après l'enrôlement ; - Faciliter la collaboration entre la Société civile et l'Etat ; - Revoir la notion du genre au niveau de l'identification ; - Intégrer les personnes transgenres dans le processus ; - Sécuriser les données ;	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
				- Etablir un numéro vert pour un accès facile.	
	Réseau Ouest Africain pour la Lutte contre l'Immigration Clandestine (REALIC)	19 février 2025	 Historique, rôles, attributions et champs d'intervention de l'Organisation Le REALIC est né à partir d'un constat en 2015 qui est une immigration considérable de manière clandestine des jeunes à la recherche de nouveaux horizons. La mission du REALIC est de : - Sensibiliser à travers la structure ; - Promouvoir les opportunités locales comme alternative à la question de l'employabilité des jeunes ; - Accompagner les personnes pour la migration légale et régulière ; - Questionner la recherche sur les enjeux de la migration internationale.  Quelle est la situation de la lutte contre la migration clandestine en Côte d'Ivoire ? (Avancées, contraintes et défis) Aucun changement et aucune réduction de la migration causée par le déguerpissement, le manque d'infrastructure socio-économique.  Situation de la politique de réinsertion des migrants de retour (Avancées, contraintes et défis)	 Avis sur le Projet WURI La mise en œuvre du Projet WURI sera bénéfique et permettra la rapidité et un gain de temps dans le processus de procuration de document administratif.  Qu'est-ce que le Projet WURI peut apporter aux personnes vulnérables de Côte d'Ivoire ? Le Projets WURI permettra : - De faire tomber les barrières de manque de moyens financiers pour les personnes vulnérable ; - La réduction des tracasseries administratives.  Risques du Projet WURI - Restriction de liberté individuelle ; - La piraterie.	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
			La politique de réinsertion des migrants est lente du fait des conflits socio-politiques. 🚩 Quelle est la situation de l'accès des migrants à l'état civil et autres documents d'identification ? (Avancées, contraintes et défis) On rencontre des difficultés à faire les documents d'identification à cause de la lourdeur administrative. 🚩 On peut améliorer l'accès des migrants aux services d'identification pour avoir les documents nécessaires par les actions telles que : - La facilitation de l'accès au service d'identification pour les populations ; - La mise en place d'un identifiant unique ; - La mise en place d'un numéro digitale pour chaque individu.	🚩 Attentes et recommandations vis-à-vis du Projet WURI - Attentes : La mise en œuvre du projet, la prise en compte de la question de la protection sociale et la mise en place des pistes pour la formalisation des secteurs informels ; - Recommandations : Associer le REALIC dans la mise en œuvre du projet, faire le retour de communication et organiser des ateliers de discussion.	
	Confédération des Organisations des Personnes Handicapées de Côte d'Ivoire (COPH-CI)	20 février 2025	🚩 Les rôles, attributions et champs d'intervention de la confédération Créée en 2012, la Confédération des Organisations des Personnes Handicapées de Côte d'Ivoire (COPHCI) est une organisation de défense des droits des personnes handicapées. Elle est née de la volonté des personnes handicapées de parler d'une même et unique voix afin de négocier dans l'union et la cohésion, les solutions à la problématique de l'inclusion des personnes handicapées en Côte d'Ivoire. Elle est composée des Fédérations par	🚩 Avis sur le Projet WURI Le Projet WURI est un projet dynamique qui permettra de : - Eviter la falsification de documents ; - Faciliter la traçabilité de chaque individu (ce qui pourrait être un atout pour la police dans les enquêtes).	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
			type de handicap et des Fédérations selon des besoins spécifiques aux personnes handicapées. La COPHCI a pour missions de promouvoir les droits, l'intégration socioprofessionnelle et économique des personnes handicapées.  Quelle est la situation de l'accès des personnes handicapées à l'état civil et autres services d'identification (avancées, contraintes et défis) ? Quelle est la situation des handicapés en Côte d'Ivoire pour l'accès aux services publics et à l'emploi ? L'accès des personnes handicapés aux services d'identifications, aux services publics et aux emplois est un véritable challenge. On constate : - La complication des données d'identification vu la discrimination et la stigmatisation dont sont victimes les personnes en situation de handicap ; - La non-identification de la majorité des personnes en situation de handicap ; - Le désintérêt des personnes en situation de handicap dans le milieu rural pour les documents administratifs ; - La marginalisation des personnes en situation de handicap dans l'établissement des documents administratifs ;	 Qu'est-ce que le Projet WURI peut apporter aux personnes handicapées de Côte d'Ivoire ? Le Projet WURI est avantageux pour les personnes en situation de handicap. Il permettra : - L'obtention des statistiques améliorées sur les personnes handicapées ; - L'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées ; - La mise en évidence des handicapés et les droits des personnes handicapées.  Risques du Projet WURI selon vous En cas de mauvaise information et de mauvaise mise en œuvre du projet, il pourrait avoir l'exclusion sociale et la marginalisation des	

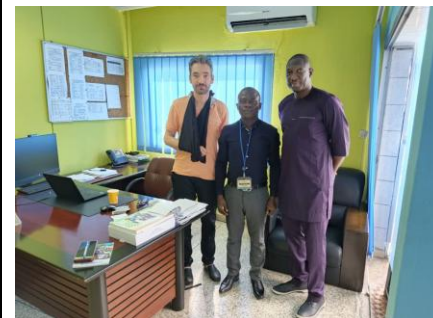
	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
			- L'inaccessibilité des personnes handicapées aux services d'identification et le manque d'information.  Que faut-il faire pour améliorer l'accès des personnes handicapées aux services d'identification ? Pour améliorer l'accès aux services d'identification pour les personnes en situation de handicap, il faut procéder : - A la sensibilisation des handicapés et même les services d'état civil sur l'enjeu de l'identification ; - Au marquage du handicap des personnes et aussi du type de handicap sur leurs documents d'identification ; - Permettre l'accessibilité à l'information en rapprochant les services d'identification de la population rurale ; - La question d'inclusion doit être de mise dans tous les domaines.	personnes handicapées dans le projet.  Attentes et recommandations vis-à-vis du Projet WURI Pour réussir le Projet WURI, il faut : - Impliquer l'Agence nationale de statistique dans le projet - Associer les parties prenantes dans la conception et la mise en œuvre du projet - Faire une sensibilisation porte-à-porte - Impliquer la Copenhague dans le volet scientifique - Rapprocher l'agent d'état civil de la population - Faciliter l'accès à l'identification en termes de coût	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
	Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH)	26 février 2025	🚩 Rôles, attributions et champs d'intervention de Direction Le CNDH est une institution administrative indépendante chargée de promouvoir, protéger et défendre les droits de l'homme et intervient au niveau national. 🚩 Quelle est la situation de l'accès des populations à des documents d'identification juridique en Côte d'Ivoire (Avancées, contraintes et défis) ? Les populations n'ont pas accès à l'information sur les processus d'accès à l'identification, les centres de services techniques sont éloignés de la population. Il faut aussi noter la question financière et les procédures longues qui font de l'identification un lit de corruption. Avec la communication, il y a des avancées. Grâce aux systèmes mobiles, les procédures sont réduites et les services sont mis dans les centres de santé pour enregistrer les naissances. 🚩 Genre et documents d'identification Les femmes ont généralement des difficultés pour avoir accès aux documents d'identification soit parce qu'elles sont analphabètes, soit parce qu'elles manquent d'information.	🚩 Avis sur le Projet WURI Le Projet WURI est une belle initiative et un projet salubre dans le sens où il va permettre d'éviter les doublons d'identité, réduire les dépenses dans l'établissement des documents, faciliter les enquêtes juridiques et policières, répondre au problème de sécurité et faire de l'identification une réalité. 🚩 Qu'est-ce que le Projet WURI peut apporter à la politique des droits de l'homme en Côte d'Ivoire ? Le projet a un intérêt social. Il va réduire les crises sociales et la réduction du nombre de documents physiques d'identification va atténuer la corruption. 🚩 Risques du Projet WURI Le projet pourrait pâtir des effets de la politique. L'instabilité politique et institutionnelle	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
			Les personnes transgenres ont une difficulté d'accès aux documents d'identification car l'Etat ne dispose pas de structure pour leur identification.	pourrait constituer un frein dans la réalisation du projet. Les données peuvent être exposées à la cybercriminalité.  Attentes et recommandations vis-à-vis du Projet WURI Attentes : Le CNDH s'attend à son implication pour une bonne approche basée sur les droits de l'homme et que les parties prenantes soient mieux informées. Recommandations : - La maximisation de la politique de proximité ; - La communication sur le prix du processus ; - L'intégration des langues locales dans la communication ; - La prise en compte de la dimension respect des droits de l'homme dans la protection des données.	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
	Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire (CNJCI)	17 février 2025	🚦 Rôles, attributions et champs d'intervention Le CNJCI est un organe consultatif créée par le gouvernement pour servir d'interlocuteur entre le gouvernement et les jeunes. C'est la porte d'entrée du gouvernement auprès des jeunes et la faitière de toutes les organisations de jeunesse sur toute l'étendue du territoire national. Il a pour rôle de réunir les jeunes, de fusionner leurs avis, de fédérer leurs avis en vue de contribuer à l'amélioration de la gouvernance locale. En tant que faitière des organisations de jeunes, le CNJCI assure le poste de porte-parole de la jeunesse partout où besoin se fait sentir aussi bien dans la sphère étatique qu'internationale. Il travaille également sur toutes les thématiques des jeunes et fait en sorte qu'ils soient des acteurs de changement à travers leur responsabilisation. 🚦 Quelle est la situation des jeunes vis-à-vis des documents d'identification pour accéder à des services de base et participer à l'avenir du pays (avancées, contraintes et défis) ? La concentration des services administratifs dans les grandes villes pour faire les documents constitue un obstacle pour les jeunes en zone rurale de se procurer les documents. Cette situation entraine le désintérêt de ces jeunes pour les documents d'identification.	🚦 Avis sur le Projet WURI Le projet est important dans la mesure où avoir un identifiant unique va : - Faciliter l'acquisition des documents administratif ; - Permettre d'avoir une base de données unique ; - Réduire les fraudes au niveau de l'état civil, des diplômes, de la fonction publique, etc. 🚦 Qu'est-ce que le Projet WURI peut apporter aux jeunes Côte d'Ivoire ? - La sérénité dans la documentation de l'état civil ; - L'optimisation des besoins des jeunes ; - Le renforcement de la crédibilité de l'identité. 🚦 Risques du Projet WURI	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
			🚩 Pourquoi des jeunes s'abstiennent lors des opérations d'identification ou d'enrôlement (CMU, état civil, élection, etc.) ? Les jeunes s'abstiennent lors des opérations d'identification ou d'enrôlement parce que : - Les jeunes ont une mauvaise vue de l'administration suite à un mauvais procès fait ; - La question de l'identification est politisée.	Il ne pourrait avoir aucun risque si la communication autour de ce projet est bonne et si les démarches sont bien suivies. 🚩 Attentes et recommandations vis-à-vis du Projet WURI La CNJCI s'attend à : - Un caractère inclusif du projet ; - Un travail impeccable ; - Avoir des outils assez convaincants pour la pérennité du projet ; - Une implication des jeunes dans la mise en œuvre du projet.	
	Organismes internationaux				

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR)	21 février 2025	🚩 Rôles, attributions et champs d'intervention du HCR L'UNHCR travaille à : - Inclure les réfugiés afin de protéger les populations obligées de fuir leur pays en guerre ; - Procurer aux réfugiés des abris, de la nourriture, des soins de santé, etc. ; - Aider les réfugié (e)s à retourner dans leurs pays lorsque c'est possible ou de les aider à s'installer dans un autre pays. 🚩 Situation des réfugiés en Côte d'Ivoire (avancées, contraintes, défis) Les réfugiés sont de différentes nationalités et l'UNHCR comptabilise environ 70 milles demandeurs d'asile. Les Avancées : - Mise en place d'un système d'enrôlement biométrique des réfugiés - Appui aux textes de loi pour la promotion et la protection des droits des réfugiés - Projet de signature d'une convention avec l'ONECI pour le partage des bases de données avec le HCR pour l'inscription des réfugiés dans le registre national Les Contraintes :	🚩 Avis sur le Projet WURI Le Projet WURI est important vu qu'il va aider les réfugiés à avoir accès aux services sociaux de base. C'est un excellent projet qui va faciliter l'accès des réfugiés aux systèmes nationaux. 🚩 Risques du Projet WURI en matière de VBG Aucun risque dans la mesure où il permettra l'inclusion de tous. 🚩 Attentes et recommandation vis-à-vis du Projet WURI Prendre exemple sur les pays ayant déjà réussi ce projet pour la clarification des données.	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
			- Barrières linguistiques rendant difficile la communication avec les personnes analphabètes - Manque de documents d'identification rendant difficile l'accès aux service sociaux de base - Aides humanitaires quasi-inexistants - Difficultés d'accès à l'éducation secondaires pour des personnes déscolarisées du fait des crises Les Défis : - Inscription des réfugiés dans le Registre National de la Personne Physique (RNPP) - Recherche de passerelles pour favoriser la scolarisation des personnes - Recherche de financement pour améliorer la prise en charge ou l'aide humanitaire vis-à-vis des réfugiés  Quelle est la situation d'accès des réfugiés aux services sociaux/documents d'identification ? - 80% des demandeurs d'asile viennent avec les cartes nationales de leurs pays d'origine - 10 000 demandeurs d'asile sont enrôlés à la carte CMU - 10 600 réfugiés enrôlés sur les sites de gestion frontalière		

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
			- Barrières linguistiques rendant difficile la communication avec les personnes analphabètes dans le processus de leur prise en charge - Manque de documents d'identification rendant difficile l'accès aux service sociaux de base  Accès des réfugiés aux services sociaux de base Les réfugiés ont des difficultés d'accès aux services sociaux de base liés à l'absence de service et même de document d'identification. Il existe une aide financière mais elle est minime (par exemple, les personnes les plus vulnérables reçoivent 5 milles par personne et par mois.).  Que faut-il faire pour améliorer l'accès des réfugiés aux services/documents d'identification ? Pour améliorer l'accès des réfugiés aux services d'identification l'UNHCR doit discuter avec l'ONECI pour partager des données biométriques pour inscrire les réfugiées au Registre National des Personnes Physiques (RNPP).		
	Organisation International des Migrations (OIM) Côte d'Ivoire	24 février 2025	 Rôles, attributions et champs d'intervention - Assistance au retour volontaire des migrants - Mise en place d'une politique de réintégration - Aide aux victimes de traite de l'homme	 Avis sur le Projet WURI Un projet intéressant qui promettra la protection de la vie des personnes physiques et permettra également la	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
			- Collaboration avec la Direction de la Surveillance du Territoire (DST) dans la surveillance des migrations - Identification et collaboration avec les consulats 🚦 Quelle est la situation de la migration en Côte d'Ivoire (avancées, contraintes et défis) - Peu de migrants disposent de documents d'identification - Complexité dans la filiation des migrants étrangers - Inexistence de base de données des migrants 🚦 Que faut-il faire pour améliorer l'accès des migrants aux services d'identification ? - Mettre en place un système de libre circulation des personnes et des biens - Rattraper le manque d'information sur les droits et devoirs pour l'acquisition de documents d'identité légale - Réduire les coûts d'établissement des documents d'identification	promotion de la bonne gouvernance 🚦 Qu'est-ce que le Projet WURI peut apporter aux migrants en Côte d'Ivoire ? Le Projet WURI permettra de réduire les démarches administratives pour l'obtention des documents d'identifications qui favorisent une bonne gouvernance de la migration (bonne prise en charge des migrants) 🚦 Risques du Projet WURI - L'identification des étrangers dans le cadre du projet peut constituer un problème social si la communication n'est pas bien orientée - Le manque d'implication des parties prenantes dans l'architecture du projet et le manque de communication sur l'organisation et la mise en œuvre du projet	 CAMON 305 • 23mm 1/188 1/50s ISO444

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
				 Attentes et recommandations vis-à-vis du Projet WURI - Mettre l'accent sur la communication relative au projet (peu de personnes sont informées de son existence) - Etablir un bon plan d'implication de toutes les parties prenantes en tant qu'acteurs majeurs - S'inspirer des modèles d'implémentation du Projet WURI des autres pays.	
	Projet Filets Sociaux (PFS) financé par la Banque mondiale	18 mars 2025	 Rôles, attributions et champs d'intervention Le Programme Filets Sociaux Productifs (PFSP) est une initiative du gouvernement ivoirien qui a bénéficié en 2015 d'un appui technique et financier initial de la Banque mondiale. Il intervient dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) adoptée en mai 2014 en vue d'améliorer le niveau de vie des plus pauvres. Il consiste en l'octroi, sur trois (03) ans, d'allocations trimestrielles non remboursables d'un montant de 36 000 F CFA par trimestre (soit 144 000 F CFA par an). Le mécanisme de paiement utilisé est le paiement électronique au moyen des transferts mobile money aux ménages vulnérables concernés.	 Avis sur le Projet WURI Avoir un identifiant unique est un bon point qui rassure du niveau de développement de la société ivoirienne, de l'appropriation de l'innovation technologique et sociale ; c'est un sujet intéressant qui touche tout le monde.  Qu'est-ce que le Projet WURI peut apporter au PFS ? Le Projet WURI va permettre au PFS de bien mener ses activités	<i>(Pas de photo de la séance)</i> <i>Séance de travail réalisée en ligne pour des problèmes de disponibilité de l'équipe de coordination du PFS</i>

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
			Les Avancées : - Environ 475 milles ménages extrêmement pauvres recensés sur toute l'étendue du territoire ivoirien et 78% de ces populations ont aujourd'hui des conditions de vie améliorées. - L'encadrement des ménages et la promotion des AGR Les Contraintes : - La plupart des membres des ménages retenus ne possèdent pas de documents d'identification - Le coût élevé des démarches administratives d'établissement des documents d'identification qui induit souvent la non déclaration des naissances - Des problèmes de couverture du réseau téléphonique - Seulement 840 agents communautaires pour tout le pays - La non-maitrise des saisons des productions pour les Activités génératrices de revenus (AGR) axées sur l'agriculture - Le faible niveau d'alphabétisation des communautés Les Défis : Couvrir tout le pays, surtout les régions les plus touchées par l'extrême pauvreté.	d'autant plus qu'il va permettre de bien identifier les personnes et va faciliter les mises à jour des données.  Risques du Projet WURI selon vous Le risque majeur est le manque de communication sur le projet et ses enjeux et le manque d'implication responsable des parties prenantes  Attentes et recommandations vis-à-vis du Projet WURI Pour la bonne mise en œuvre du Projet WURI, il faut : - Rapprocher les services des populations ; - Développer une dimension spécifique de l'enrôlement ou l'identification pour les populations vivant dans l'extrême pauvreté ; - Avoir des séances d'échange techniques	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
			🚦 Quelle est la portée des documents d'identification dans l'octroi des transferts monétaires aux populations pauvres (Critères de choix des personnes) ? Les cibles sont les populations extrêmement pauvres. Pour bénéficier des transactions monétaires, il faut avoir une carte nationale d'identité. Mais lorsque le bénéficiaire n'a pas sa carte d'identité, il choisit lui-même un récipiendaire qui en dispose pour le représenter. 🚦 En quoi l'accès des populations à des documents d'identification peut-il faciliter le travail du Projet Filets Sociaux ? L'accès des populations à des documents d'identification peut faciliter le travail du projet filets sociaux par le fait qu'il va permettre aux bénéficiaires d'être eux-mêmes les récipiendaires des transactions monétaires. Il va ainsi permettre l'amélioration des conditions de vie car les personnes pourront être scolarisées. 🚦 Quelle est l'effectivité de la fonction du Registre Social Unique (RSU) de la Côte d'Ivoire ? Il existe déjà un RSU vers lequel tous les services devraient se tourner et ce registre doit servir à regrouper toutes les données qui puissent permettre de parvenir à la production de l'identifiant unique.	avec toutes les parties prenantes ; - Mener la réflexion sur le volet juridique et institutionnel du projet ; - Se rapprocher de l'ONECI pour bénéficier de son expérience en matière de production du Numéro National d'Identification (NNI) et le numéro de sécurité sociale ; - Renforcer la sécurité de la base de données afin de mieux protéger la vie privée des personnes.	

	Partie prenante (groupe ou individu)	Date la consultati on	Synthèse des informations	Avis, craintes et recommandations sur le projet	Images
			 Que pensez-vous d'une authentification par la biométrie du RSU ? L'authentification par la biométrie est bien. On peut utiliser les empreintes digitales pour les enregistrements biométriques.		

Annexe 2 : Liste de présence des rencontres avec les parties prenantes

Directions et structures des ministères visitées

Direction Générale de la Lutte contre la Pauvreté (DGLP) du Ministère de la Cohésion nationale, de la Solidarité et de la lutte contre la Pauvreté





LISTE DE PRESENCE

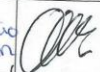
Date: 17 Février 2015

XXXXXXXXXX

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation des parties prenantes

NOM DE LA STRUCTURE : Direction Générale de la lutte contre la pauvreté

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	M. Souleymane PABIG	DGLP	Directeur Général	0759778125	souleymane.pabig@gmail.fr	
2	M. KOVADIO Ibrahim Gumar	DFG	Directeur	0707586142	ibrahimkovadio68@gmail.com	
3	TOURE Ibrahima	DEC	Direction	0707342554	itoure16@gmail.com	
4	Soumahoro Awa	WURI	Assistante	0565983152	awahoum@gmail.com	
5	Dr ZELI Landry	WURI	consultant	0708650934	zelizahoua@gmail.com	

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	Sidibé Née Sangaré Aïba	DEC	S/D Evaluation	07 08 18 02 53	sidibasanp@yaho.com	M
7	Prithore Adam	DGLP	C. E	81 955 77 89	mahoread@yaho.com	
8	Badjmane Koffi Jean	DGLP	Sous-Directeur	07 69 25 71 92	firstclass_top@yahoo.fr	B
9	ABOA BRICE ARMAND	DGLP	Agent	07 07 29 13 31	aboabrice@gmail.com	A
10	YOUNAN ALIX Awa	DGLP	Agent Informatique	07 03 01 54 50	alixyounan@yahoo.fr	M
11	KOUAO MELISSA TOURE	DGLP	ARCHIVISTE	07 08 14 95 65	melissakouao2016@gmail.com	
12	SEYNOU AWA EVELYNE	DGLP	Agent	07 07 66 38 21	seynouawaevelyn@gmail.com	
13	KONE BEH YAYA	DGLP	AGENT	07 08 23 50 37	mmittend@gmail.com	
14	Mme KAMA	DGLP	comptable	07 08 43 13 93	schowictine@gmail.com	Scho
15	Mme May	DGLP	communicante	07 08 24 75 66	rilasethuy314@gmail.com	Smy

Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS) du Ministère de la Cohésion nationale, de la Solidarité et de la lutte contre la Pauvreté





LISTE DE PRESENCE

Date : 18 Février 2015

XXXXXXXXXX

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation des parties prenantes

NOM DE LA STRUCTURE : Observatoire de la solidarité et de la cohésion sociale

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	ANGAMAN Youssef	OSCS	Sous-Directeur Production	05 06 15 93 33	angamanyoussef@gmail.com	
2	KASSI Kouame Moïse Emmanuel	OSCS	chef de Service des Etudes et Documentation	07 03 30 46 24	moiseskassi@gmail.com	
3	Dr. ZELI Landry	WURI	Consultant	07 08 63 08 34	zelizahonit@gmail.com	
4	Soumahoro Awa	WURI	Assistante	05 65 95 31 52	Ruthsoum@gmail.com	
5						

Commission Nationale des Frontières de Côte d'Ivoire (CNFCI)





LISTE DE PRESENCE

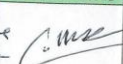
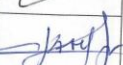
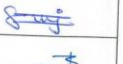
XXXXXXXXXXXX

Date: 18 Février 2015

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation des parties prenantes

NOM DE LA STRUCTURE: Secrétariat exécutif de la Commission nationale des frontières de Côte d'Ivoire

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	COULI BALY ABDRAHMANE	CNFCI	Coordonnateur Technique	0778039821	cood.abdrahamane 77@gmail.com	
2	KOFFI ASSADOU NICHEE	CNFCI	Chargé d'études	0789644415	assadounichee koffi@gmail.com	
3	Soumahoro Awa	WURI	Assistante	0565983112	Ruth.soum. gmail.com	
4	Dr. Zeli Landry	WURI	Consultant	0708630934	zelizahoni gmail.com	
5						

Centre de Promotion de l'Investissement en Côte d'Ivoire (CEPICI)





LISTE DE PRESENCE

XXXXXXXXXXXX

Date: 19 Février 2015

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation des parties prenantes

NOM DE LA STRUCTURE: CEPICI (Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire)

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	Kouadio Kouan Grille	Cepici	Coordonnateur Opes	0709580073	Grille.Kouadio Cepici.ci	
2	BOGUAJE JEAN JACQUES	CEPICI	Chargé d'Etudes	0506314721	jeanjacques.boguja @cepici.ci	
3	ZELI Landry	WURI	Consultant	0708630934	zelizahoni gmail.com	
4	Soumahoro Awa	WURI	Assistante	0565983152	Ruth.soum. gmail.com	
5						

Direction Générale chargée de la Transformation Numérique et de la Digitalisation (DGTND) du Ministère de la Transition numérique et de la Digitalisation





LISTE DE PRESENCE

XXXXXXXXXX

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation des parties prenantes

Date : 20 Février 2025

NOM DE LA STRUCTURE :

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	KAKOU-MARCEAU FASACK	MTND/ DDINP	S/D intelligence et économie numérique	0707592421	fr.kakou-marceau @telecom.gouv. ci	
2	ZELI LANDRY	WURI	Consultant	0708630934	zelizahouei@ gmail.com	
3	Soumahoro Awa	WURI	Assistante	05 65 98 31 52	Awahoum@ gmail.com	
4						
5						

Programme National de Lutte contre les Violences Basée sur le Genre (PNLVBG) du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant





LISTE DE PRESENCE

XXXXXXXXXX

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation des parties prenantes

Date : 21 Février 2025

NOM DE LA STRUCTURE : MFFE - PNLVBG

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	CAMARA Kogochou Lacina	PNLVBG/ MFFE	Sous Directeur P & SE	077744 3981	ekogochou@ yahoo.fr	
2	KOFFI KACOU ALEXANDRE	PNLVBG MFFE	Agent de planification Suivi et Evaluation	0779315634	Kofalesee@ gmail.com	
3	ZELI Landry	WURI	Consultant	0708630934	zelizahouei@ gmail.com	
4	Soumahoro Awa	WURI	Assistante	05 65 98 31 52	Awahoum@ gmail.com	
5						

Programme National de Prise en Charge des Orphelins et Enfants rendus vulnérables du fait du VIH/SIDA (PN-OEV) du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant





LISTE DE PRESENCE

Date: 24 Février 2025

XXXXXXXXXX

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation des parties prenantes

NOM DE LA STRUCTURE: PN-OEV

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	ANKOTTE Thérèse	PN-OEV	Conseillère Technique	0707357084	amirella@pncov.ci	
2	Djan Serge	PN-OEV	Assistant Programme	0708420012	oserge@pncov.ci	
3	Goumatoro AKISSI MALLO	PN-OEV	Assistant Programme	07-09-65 43-50		
4	Konan Jean philippe Hading	PN-OEV	Manager Informations Stratégiques	089555648		
5	ZELI Landry	WURI	Consultant	0708636954	zelizahoni@gmail.com	

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	Goumatoro Awa	WURI	Assistante	05 65 98 31 52	Rukstam@gmail.com	
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						

Cellule de Lutte contre la Traite et le Travail des Enfants (CLTTE) du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant



LISTE DE PRESENCE

Date : 12 Mars 2025

XXXXXXXXXX

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation des parties prenantes

NOM DE LA STRUCTURE : MEE - CLTE

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	TRAORE TIEBLENI	CNLTEE	Chef de Service	0708435071	senato02014@gmail.com	[Signature]
2	BORA SOULEYMANE	CNLTEE	Agent	05-06-88-00-55 07-09-73-8832	borasouleymane@gmail.com	[Signature]
3	ZELI LAUDRY	WURI	Consultant	0708630534	zeligahoni@gmail.com	[Signature]
4	Soumahoro Awa	WURI	Assistante	056599345	Ruthsoun@gmail.com	[Signature]
5						

Direction Générale des Politiques d'Intégration (DGPI) du Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur



LISTE DE PRESENCE

Date : 25 Février 2025

XXXXXXXXXX

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation des parties prenantes

NOM DE LA STRUCTURE : Direction Générale des politiques d'intégration (DGPI)

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	OUATARA Laticouffre Ada	DGPI	Secrétaire Général	0757544038	latiengk@yahoo	[Signature]
2	Bié Kouakpé Hubert	DPCPHDD/ DGPI	Directeur	078985052	bielkouakpé@gmail.com	[Signature]
3	Bamba Karidja	DPC LCPCT DGPI	SI Directeur	0748603053	kouakpébié@yahoo	[Signature]
4	KANTÉ Soumarasa	DGPI	CRP d'Études	0708383223	bo.kante@diplomatie.gouv.ci	[Signature]
5	Bendé Tanoah Yao Judicaël	DPCPHDD/ DGPI	Sous-Directeur	0102508843	bendejudicael2100@gmail.com	[Signature]

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	Bodji Jean. Léonard ex D'Guissan	DPCHBD / DGPI	Sous- directeur	050623738	leonguenon2022@gmail.com	
7	Nadjia Camara	DPCHF / DGPI	Chargée d'Etude	0747606254	nadjia.camara@gmail.com	
8	Tandi Namelo	BNCBENO - CI	Chargée de programmation Eco	0707821305	tin.bureauinternational@gmail.com	
9	DANON KOUADJO OYOUSSA COULIBALY	DPCHF / DGPI	Sous- directeur	0708787872	danonbidjo@yahoo.fr	
10	Saumahoro Awa	WURI	Assistante	0565383152	Ruthsoun@gmail.com	
11						
12						
13						

Guichet Unique du Foncier et de l'Habitat (GUF)





LISTE DE PRESENCE

XXXXXXXXXXXX

Date : 12 Mars 2025

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation des parties prenantes

NOM DE LA STRUCTURE : Guichet unique du Foncier (GUF)

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	Brahima Ouattara	Prospective et suivi projets	Chef de service	0777667457	ouattara@opsh.fr	
2	GBODIA Nangoua	Chargée d'Etudes	Chargée d'Etude	0749353514	nangouagbodia@opsh.fr	
3	ZELI Landry	WURI	Consultant	0708630934	zelizahoni@gmail.com	
4	Saumahoro Awa	WURI	Assistante	0565383152	Ruthsoun@gmail.com	
5						

Direction Générale des Transports Terrestre et de Circulation (DGTTTC) du Ministère des Transports



LISTE DE PRESENCE

Date : 13 Mars 2025

XXXXXXXXXX

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation des parties prenantes

NOM DE LA STRUCTURE : DGTTC

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	TIENGOUAN STEPHANE	DGTTC	Directeur des technologies	0703758568	stengouan@yahoo	
2	ZELI LANDRY	WURI	Consultant	0708630934	zeligahoni@gmail.com	
3	Soumahoro Awa	WURI	Assistante	0565933152	luthoun@gmail.com	
4						
5						

Structures spécialisées dans l'identification biométriques

Office National de l'Etat Civil et de l'Identification (ONECI)



LISTE DE PRESENCE

Date : 25/02/2025

XXXXXXXXXX

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation des parties prenantes

NOM DE LA STRUCTURE : OFFICE NATIONAL DE L'ETAT CIVIL ET DE L'IDENTIFICATION

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	AGB CHRISTIAN K.	ONECI	DG	0749171338	a.kadiza@oneci.ci	
2	AKMAL ALP R	ONECI	CE	079772178	a.akmal@oneci.ci	
3	ZELI Landry	WURI	Consultant	0708630934	zeligahoni@gmail.com	
4						
5						

SNEDAI



LISTE DE PRESENCE

Date : 27 Février 2025

XXXXXXXXXX

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation des parties prenantes

NOM DE LA STRUCTURE : SNEDAI

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	DEBLEZA andré	SNEDAI	DG	07 48 63 19 48	andre.debleza@snedai.ci	
2	Blou Konan Irené	SNEDAI	chef de département SI	05 46 01 74 33	irene.konan@snedai.ci	
3	ZELI Landry	WURI	Consultant	07 08 63 09 34	relizahouie@gmail.com	
4	Soumahoro Awa	WURI	Assistante	05 65 98 31 52	luthsoun@gmail.com	
5						

Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI)



LISTE DE PRESENCE

Date : 27 Février 2025

XXXXXXXXXX

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation des parties prenantes

NOM DE LA STRUCTURE : ARTCI

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1						
2	Yao N'Guessan	ARTCI	chef de Dpt Régulation	07 77 47 62 75	yao.nguessan@artci.ci	
3	Soumahoro Awa	WURI	Assistante	05 65 98 31 52	luthsoun@gmail.com	
4	ZELI Landry	WURI	Consultant	07 08 63 09 34	relizahouie@gmail.com	
5						

Organisation de la société civile

Chambre Nationale des Jeunes de Côte d'Ivoire (CNJCI)



LISTE DE PRESENCE

Date: 17 Février 2025

XXXXXXXXXX

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation des parties prenantes

NOM DE LA STRUCTURE : Conseil national des Jeunes de Côte d'Ivoire (CNJCI)

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	DIARRA IBRAHIMA	Conseil National des Jeunes de CI	Président	074750 9065	Commaib@iade	DI
2	MESSAN YAO JEAN CLAUDE	CNJCI	Dir. Cabo	07671723 49	y.messan@10 gmail.com	AY
3	Dr. ZELI Landry	WURI	Consultant	0708630934	zelizahoni@ gmail.com	ZL
4	Soumahoro AUG	WURI	Assistante	0565983152	Ruthraun@ gmail.com	SA
5						

FONDY GENDER CIV



LISTE DE PRESENCE

Date: 19 Février 2025

XXXXXXXXXX

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation des parties prenantes

NOM DE LA STRUCTURE : FONDY GENDER - CI

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	Coulibaly Inza	FONDY GENDER CI	D.E	017405 4334	fondygenderci 20@gmail.com	CI
2	Amangoua Dominique Yasmine	Fondygender CI	Chargée de Prévention	05743851 21	kindyngac@ gmail.com	AY
3	MEHO FREDDY ROMANIL	FONDY GENDER - CI	RESPONSABLE DROITS HUMAINS	0747230151	freddivore @gmail.com	FA
4	Maore Souleymane	Fondygender CI	Généraliste	077342333	a.maore 1037 @gmail.com	MA
5	Dr ZELI Landry	WURI	Consultant	0708630934	zelizahoni@ gmail.com	ZL

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	Soumahoro Awa	WURI	Assistante	0565883152	Ruth soum @gmail.com	
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						

Réseau africain de lutte contre l'immigration clandestine (REALIC)





LISTE DE PRESENCE

XXXXXXXXXX

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation des parties prenantes

NOM DE LA STRUCTURE : REALIC (Réseau Ouest Africain de la lutte contre la migration clandestine)

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	DSIRO DJEHOU FLORENTINE	ONG REALIC	Directrice Exécutive	0707082545	floristinegir @gmail.com	
2	A ZELI LAUBRY	WURI	Consultant	0708630934	zelizahou@ gmail.com	
3	Soumahoro Awa	WURI	Assistante	0565883152	Ruth soum@ gmail.com	
4						
5						

Confédération des Organisations des Personnes Handicapées de Côte d'Ivoire (COPHCI)



LISTE DE PRESENCE

Date : 20 Février 2025

XXXXXXXXXX

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation des parties prenantes

NOM DE LA STRUCTURE : C.O.P.H - C.I

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	Djadjri Ebram Luc Genais	COPH CI	VP	0701685432 0759869291	djadjri.genais2@gmail.com	Jambou
2	Behini Apolinaire	COPH CI	VP	07077759 6295	behiniapoc@gmail.com	NV
3	AKOUNIA Junior	COPH CI	Membre	07093863 30	akouniajunior@gmail.com	Notear
4						
5	Soumahoro Awa	WURI	Assistante	0565383252	Rufisqueun@gmail.com	Sing

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	Pasteur Sanson DAH	COPH CI	VP	0757035338 0102784929	causblanche@yahoo.fr	St
7	Mme DAH Tehomanan	COPH CI	Assistante	07595389 29	datchomgnan@gmail.com	#
8	DUFFI Bemian Richard	COPH CI	Délegue	07082368 46	duffirichard@gmail.com	DF
9	SERONGO ADAMA	COPH CI	VP	0748451574	adomasekongo@gmail.com	St
10	BOLAFFON SIMPLICE	COPH CI	St	0707030289	cophubandic@gmail.com	A
11						
12						
13						

Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH)



LISTE DE PRESENCE

Date : 26 Février 2025

XXXXXXXXXX

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation des parties prenantes

NOM DE LA STRUCTURE : CNDH (Conseil national des droits de l'homme)

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	Epinzagne Auguste	CNDH	chef de Dpt	0707839485	epinzagne@yahoo.fr	
2	KEIBA Arnaud Willis	CNDH	Chargés d'Etudes	0758782774	williskeiba@gmail.com	
3	ZELI Landry	WURI	Consultant	0708630934	zelizahoua@gmail.com	
4	Soumehoro Awa	WURI	Assistante	0565983252	luthoum@gmail.com	
5	DAGNOGO Makaya	CNDH	Directeur	0747910753	courahoz@yahoo.fr	

Organismes internationaux

Haut-Commissariat des Réfugiés (HCR)



LISTE DE PRESENCE

Date : 21 Février 2025

XXXXXXXXXX

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation des parties prenantes

NOM DE LA STRUCTURE : UNHCR HAUT COMMISSARIAT DES REFUGIES (HCR)

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	FALEY Louis	HCR	Administrative	0520560000	lfoley@unhcr.org	
2	Mahamadou Guindo	HCR	Représentant Adjoint	0500228989	guindo@unhcr.org	
3	ZELI Landry	WURI	Consultant	0708630934	zelizahoua@gmail.com	
4	Soumehoro Awa	WURI	Assistante	0565983252	luthoum@gmail.com	
5						

Organisation Internationale des Migrations (OIM)



LISTE DE PRESENCE

Date : 24 Fevrier 2015

XXXXXXXXXX

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation des parties prenantes

NOM DE LA STRUCTURE : OIM

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	Mudje NIBAREGEWA	OIM	Responsable de Programme	053173232	nntkbarere @com-unt	
2						
3	Soumahoro Auro	WURI	Assistante	0565983152	Ruthroam@ gmail.com	
4	ZELi Landry	WURI	Consultant	0788630934	Relizahoua@ gmail.com	
5						



LISTE DE PRESENCE

Date : 25/03/2025

XXXXXXXXXX

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation des parties prenantes

NOM DE LA STRUCTURE : Direction des actions sociales (DAS)

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	Koffi Martine Toyimbe Epse Kouakou	Direction de l'Action Sociale	Chef de service de l'accog- nement social	07074453 65	kematox1975 @gmail.com	
2	ZELi Landry	WURI	consultant	0788630934	Relizahoua@ gmail.com	
3						
4						
5						



LISTE DE PRESENCE

Date : 25/03/2025

XXXXXXXXXX

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation des parties prenantes

NOM DE LA STRUCTURE : Direction de la Promotion des Personnes Handicapées (DPPH)

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	Mme KOMAN née KOUADIO Agathe Mark-Laurie	DPPH	S/Directeur	07576003 0702857177	kouadioagathe ml@gmail.com	
2	ZELI Lansry	WURI	Consultant	0708630834	zeli@wuri.org gmail.com	
3	Soumahoro Awa	WURI	Assistante	0565383152	Awahoum@ gmail.com	
4						
5						



LISTE DE PRESENCE

Date :

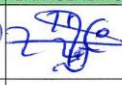
XXXXXXXXXX

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation des parties prenantes

NOM DE LA STRUCTURE :

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARQUEMENTS
1	Kouam Abale	RepFS	Responsable	0707 81 53 22	etiboroa@yahoo.fr	Abale
2	Toussaint Sengou	BRFS	Resp. Relations Acc. & TM	074940 7642	ramtury@yahoo.fr	Sengou
3	DJEDOU Jean Fidele	BCPFS	Assistant TM	0707 94 0683	jeanfidele.djedou@gmail.com	Djedou
4	YAO AKOUA Tatiana Rita epe YAPI	BCPFS	Assistante suivi-Evaluation	07230869 85	emelineyapi@gmail.com	Tatiana
5	Kouassi Franck	BCPFS	Spécialiste Sx E	0708 20 8679	kouassifranck@yahoo.fr	Kouassi

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	SOUMAILA KOFFI YOUSSOUF	Suivi- évaluation	Spécialiste Suivi-évaluation	074796 4506	Abgoussouf 2020 Yadou-Lou	
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						



MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA
PROTECTION SOCIALE

Annexe 3 : Formulaires de gestion des plaintes



UGP WURI

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT DES PLAINTES DES TRAVAILLEURS DU PROJET WURI

**Titre du Projet : Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en
Afrique de l'ouest (WURI) – Côte d'Ivoire**

SECTION I : INFORMATIONS GENERALES	
N° de la plainte	
Date de réception de la plainte	
Heure de réception de la plainte	
Lieu de réception de la plainte	☐ Secrétariat UGP ☐ Service sauvegarde de l'UGP ☐ Boîte à suggestion ☐ Hors UGP ()
Mode de saisie	☐ en personne ☐ en ligne ☐ par téléphone ☐ par courriel ☐ boîte à suggestion ☐ réseaux sociaux ☐ application mobile
Nom et prénom (s) du réceptionniste de la plainte	
SECTION III : IDENTIFICATION DU PLAIGNANT	
Nom et Prénom (s)	
Numéro de téléphone personnel (si applicable)	
Adresse mail (si applicable)	
Fonction :	
Nom et numéro de téléphone d'une personne à joindre	
SECTION V : NATURE ET DESCRIPTION DE LA PLAINTÉ	
Objet de la plainte	☐ Demande d'informations ☐ Contrats et autres documents de travail ☐ Rémunération (salaire, indemnité, autre) ☐ Pause de travail / Repos hebdomadaire / divers congés ☐ Formation ☐ Mission / atelier ☐ Mobilité physique des handicapés ☐ Relation de travail ☐ Mesures disciplinaires

	☐ Condition de licenciement ☐ Prestation sociale (assurance maladie, CNPS, autre) ☐ Activités de sociabilité ☐ Santé au travail ☐ Sécurité au travail ☐ Non-respect de la période de délivrance de la carte FID ☐ Visiteurs ☐ Retard dans le traitement des plaintes ☐ Recommandations au projet WURI ☐ Autre
Si autre, précisez	
Description de la plainte	
SECTION VI : AUTRES INFORMATIONS	
Délai de réponse au plaignant	
Le plaignant a-t-il reçu un accusé de réception de sa plainte ?	☐ Oui ☐ Non

Signature du plaignant

**Comité de gestion des plaintes
(Nom, prénoms et signature)**



MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA
PROTECTION SOCIALE



UGP WURI

FORMULAIRE D'ACCUSE DE RECEPTION DE DEPÔT DE PLAINTE

Titre du Projet : Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'ouest (WURI) – Côte d'Ivoire

N° de la plainte	
Date de formulation de la plainte	
Identification du plaignant	Enregistrement de la plainte
Nom et prénom (s) :	Lieu d'enregistrement :
Contact téléphonique :	Heure d'enregistrement :
Fonction :	Enregistré par :
Nature et brève description de la plainte	
Madame / Monsieur, Suite à votre réclamation formelle enregistrée sous le n°..... et ci-dessus décrite, nous accusons réception de votre réclamation et nous vous tiendrons informé des suites qui lui seront réservées. Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.	
Fait à, le/...../.....	
Signature du plaignant	Pour le Projet WURI (Comité de gestion des plaintes)



MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA
PROTECTION SOCIALE



UGP WURI

FORMULAIRE DE DECISION A UNE PLAINTE

Titre du Projet : Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'ouest (WURI) – Côte d'Ivoire

N° de la plainte	
Mode de communication de la décision	☐ en personne ☐ à distance
Nom du plaignant	
Numéro de téléphone du plaignant	
Fonction du plaignant	
Date d'enregistrement de la plainte	
Plainte enregistrée par	
Niveau de résolution de la plainte	
Bref rappel de la plainte	
Détails de la solution à la plainte	
Avis du plaignant sur la solution proposée	☐ Favorable ☐ Non favorable
Appel à la décision	
Si le plaignant a coché non favorable à la décision, désire-t-il faire appel de la décision ? Oui ☐ / Non ☐ Si oui, la plainte sera réexaminée par le comité supérieur, et le comité fera le retour au plaignant dans un délai raisonnable.	
Fait à, le/...../.....	
Signature du plaignant	Pour le Projet WURI (Comité de gestion des plaintes)



MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA
PROTECTION SOCIALE



UGP WURI

FORMULAIRE DE REPONSE A L'APPEL

Titre du Projet : Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'ouest (WURI) – Côte d'Ivoire

N° de la plainte	
Mode de communication de la réponse	☐ en personne ☐ à distance
Nom du plaignant	
Numéro de téléphone du plaignant	
Fonction du plaignant	
Date d'enregistrement de la plainte	
Plainte enregistrée par	
Date de la décision	
Niveau de décision	
Niveau d'examen de l'appel à la décision	
Bref rappel de la plainte	
Rappel de la décision	
Réponse à l'appel	
Avis du plaignant sur la réponse à l'appel	☐ Favorable ☐ Non favorable
Remarque	
Cette réponse à l'appel est définitive pour le Comité de gestion des plaintes, mais elle ne vous prive pas de votre droit à toute action auprès des juridictions compétentes.	
Le plaignant va-t-il recourir à l'Inspection du travail ?	☐ Oui ☐ Non
Fait à, le/...../.....	
Signature du plaignant	Pour le Projet WURI (Comité de gestion des plaintes)



MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA
PROTECTION SOCIALE



UGP WURI

LETTRE DE CLÔTURE DE LA PLAINTE

Titre du Projet : Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'ouest (WURI) – Côte d'Ivoire

N° de la plainte	
Mode de communication de la décision / réponse à l'appel	☐ en personne ☐ à distance
Nom du plaignant	
Numéro de téléphone du plaignant	
Fonction du plaignant	
Date d'enregistrement de la plainte	
Plainte enregistrée par	
Date de la décision	
Date de réponse à l'appel <i>(si applicable)</i>	

Objet : Clôture de plainte

Madame / Monsieur

Suite à votre plainte formelle enregistrée sous le numéro n°et portant sur

.....
.....
.....

Vous avez été informé que le Comité de gestion des plaintes (*indiquer le niveau*) a pris la décision définitive suivante :

.....
.....
.....

Le Comité vous informe, qu'après les suites données à votre plainte et la mise en œuvre effective des mesures convenues pour la résolution de celle-ci, il procède à la clôture et l'archivage de celle-ci.

Je soussigné, répondant à l'identification décrite plus haut, certifie avoir accepté la proposition du **Comité / de l'Inspection du travail**. Aussi, suite à la mise en œuvre des résolutions décidées en réponse à ma requête, je considère que la plainte est définitivement close.

Fait à, le/...../.....

Signature du plaignant

Pour le Projet WURI (Comité de gestion des plaintes)



MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA
PROTECTION SOCIALE

ENREGISTREMENT ET SUIVI DES PLAINTES DES TRAVAILLEURS



UGP WURI

Titre du Projet : Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'ouest (WURI) – Côte d'Ivoire

N° de la plainte	Date de réception de la plainte	Nom de la personne recevant la plainte	Où et comment la plainte a été reçue	Nom et contact du plaignant	Description de la plainte	Accusé de réception de la plainte (oui/non)	Date de décision prévue	Description de la décision	Communication de la décision au plaignant (quand, par qui et par quel moyen ?)	Avis du plaignant sur la décision (favorable, non favorable). Si non favorable, le plaignant poursuivra-t-il la procédure d'appel ? (Oui, non)	Description de la décision de l'appel du comité (quand, par qui et quel moyen)	Avis du plaignant sur la décision d'appel (favorable, non favorable). Si non favorable, le plaignant aura-t-il recours à la justice ? (oui, non)	Description de la décision de justice	Lettre de clôture signée (oui, non). Si non, pourquoi ?	Date de clôture de la plainte



FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT DES PLAINTES RELATIVES AUX EAS / HS

Titre du Projet : Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'ouest (WURI) – Côte d'Ivoire

Le survivant a-t-il donné son consentement pour remplir ce formulaire	☐ Oui ☐ Non
Si oui, code de l'enregistrement	
Informations sur le plaignant (si ce n'est le survivant lui-même)	
Nom et prénom (s)	
Contacts	
Fonction	
Nature du lien avec le survivant	
Informations sur le survivant	
Nom et prénom (s)	
Adresse / coordonnées	
Nom(s) et adresse du parent/tuteur, si moins de 18 ans	
Le survivant souhaite-t-il être contacté ?	☐ Oui ☐ Non
Si oui, comment le survivant souhaite-t-il être contacté ? (<i>Fournir les détails</i>)	
Détails de l'incident	
Date de l'incident	
Lieu de l'incident	
Brève description de l'incident par le plaignant / survivant	
Nom du / des accusé.s	
Suite à donner à l'incident	
Le survivant accepte-t-il d'être référé à des services de prise en charge ?	☐ Oui ☐ Non
Si oui, indiquer les services demandés	
Le survivant souhaite-t-il déposer une plainte officielle ?	☐ Oui ☐ Non
Autres informations	
Nom et prénom (s) du réceptionniste de la plainte	
Fonction du réceptionniste de la plainte	
Date de réception de la plainte	

Signature du plaignant

Comité de gestion des plaintes
(Nom, prénoms et signature)

